

**Photomontage n°4**

Depuis la route qui dessert l'espace de loisir « Beaune – Côté Plage »



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial

Ce photomontage illustre la possible visibilité du projet lors de l'emprunt de la route qui mène à l'espace de loisir, « Beaune – Côté Plage ». Rappelons que depuis l'enceinte de ce dernier, il ne sera pas possible de percevoir l'ouvrage. Lors de l'emprunt de cette route, le projet sera difficilement perceptible car introduit par une végétation et situé à plus de 500 m de l'observateur. Sa construction ne viendra pas modifier la nature de ce paysage traversé, justifiant l'impact très faible qui y est associé.



**Photomontage n°4**  
(Réalisation : NCA Environnement)

**Photomontage n°5**

Depuis les habitations de la frange nord du tissu urbain de Bligny-lès-Beaune



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial

Ce photomontage illustre la visibilité du projet depuis la frange nord du quartier d'habitation situé 500 m au sud du projet. Ainsi, depuis une dizaine d'habitation, il confirme que le projet sera perceptible, en occupant une fine bande aux teintes sombres dans cet environnement ouvert. Celle-ci sera introduite par une végétation arbustive qui gagnera en volume au fil des années, augmentant l'effet d'occultation du projet. Malgré la perception de ce dernier depuis ce lieu de vie, il est considéré que cet environnement ne sera pas amené à évoluer significativement suite à sa mise en œuvre, justifiant l'impact paysager limité associé à ce lieu de vie.



**Photomontage n°5**  
(Réalisation : NCA Environnement)

**Photomontage n°6**

Depuis le parcours du chemin blanc qui longe la voie ferrée, compris au sein du bien UNESCO



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial

Cette localité, comprise au sein du bien UNESCO des Climats du vignoble de Bourgogne, est la seule présentant une visibilité notable du projet depuis cet élément du patrimoine protégé. A noter que cet environnement n'est pas réellement représentatif des spécificités paysagères de ce bien UNESCO, ne rendant pas ce paysage remarquable. De plus, ce chemin blanc semble très peu emprunté. Finalement, le projet pourra être perceptible dans ce paysage, en prenant la forme d'un linéaire sombre peu identifiable. Il sera introduit par une végétation arbustive et ne modifiera pas la nature initiale de ce paysage, également qualifié par la proximité de la voie ferrée. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à cette situation est faible.



**Photomontage n°6**  
(Réalisation : NCA Environnement)

**Photomontage n°7**

Depuis les hauteurs de Beaune



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial



**Photomontage n°7**  
(Réalisation : NCA Environnement)

Initialement, la topographie et l'orientation qui qualifiait les Côtes de Beaune étaient favorables à une ouverture des paysages en direction du projet. Finalement, ce photomontage confirme bien qu'à l'œil nu, celui-ci ne sera pas perceptible et n'aura aucune influence sur la qualité paysagère de cette vue, comprise au sein du bien UNESCO des Climats des vignobles de Bourgogne. Pour cette raison, il est confirmé que l'impact paysager sur cette situation est négligeable.

**Photomontage n°8 : Depuis les hauteurs de Pommard**



Localisation de la prise de vue



Prise de vue initiale  
(Source : H2air)



Photomontage 8  
(Réalisation : NCA Environnement)

L'état topographique et l'orientation de cette localité indiquaient initialement qu'un cas de covisibilité entre le site d'étude et l'Église Saint-Pierre et Saint-Barthélémy de Pommard était possible. De plus, cette situation s'inscrit au sein du périmètre du bien UNESCO, les Climats du vignoble de Bourgogne. Finalement, ce photomontage montre bien que le projet ne sera pas perceptible à l'œil nu, malgré cette vaste ouverture paysagère. Il est donc confirmé que l'ouvrage n'aura aucun impact paysager sur ce paysage typique des Côtes de Beaune.

## II. 10. Synthèse des enjeux, effets et mesures d'accompagnement

### II. 10. 1. Tableau de synthèse

Afin de faciliter la prise de connaissance de l'étude d'impact, il est proposé au lecteur dans le présent résumé, un tableau de synthèse reprenant les grands thèmes de l'étude d'impact : milieu humain, milieu physique, milieu naturel et milieu paysager. Pour chacun de ces thèmes et leurs sous-thèmes, l'état initial est décrit avec les enjeux correspondants, ainsi que les éventuels effets du projet sur celui-ci et les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs sur l'environnement (ERC) correspondantes qui seront prises par la CPENR de Bligny-lès-Beaune.

Pour chaque sous-thème, les données environnementales recueillies sont synthétisées sous forme de petit résumé afin d'identifier et de hiérarchiser les enjeux existants à l'état actuel.

Un **enjeu** est une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. »<sup>1</sup>. La notion d'enjeu est **indépendante du projet** : il a une existence en dehors de l'idée même du projet. Il est apprécié par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc.

Cette analyse doit permettre de fixer le cahier des charges environnemental que le projet devra respecter et d'évaluer ses impacts prévisionnels, ainsi que d'apprécier l'objectif du démantèlement des installations, à l'issue de l'exploitation.

Ainsi, pour l'ensemble des thèmes développés dans ce chapitre, les enjeux ont été appréciés et hiérarchisés de la façon suivante :

Code couleur pour la hiérarchisation des enjeux

Valeur de l'enjeu	Non qualifiable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----------------	-------------	--------	--------	------	-----------

Cette analyse des enjeux permettra d'identifier les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dont la description correspond au « scénario de référence » du *Chapitre 7*.

Une fois identifiés, il est nécessaire de connaître les effets et impacts du projet sur ces enjeux, définis de la manière suivante :

- Un **effet** se définit comme une « conséquence objective d'un projet sur l'environnement, indépendamment du territoire affecté ». Les effets sont classés par typologie :
  - Temporaire (T) / Permanent (P)
  - Direct (D) / Indirect (I)
  - Positif (P+) / Négatif (N-)
- Un **impact** est quant à lui issu de « la transposition des effets sur une échelle de valeurs ».

Autrement dit :  $IMPACT = ENJEU \times EFFET$

Code couleur pour la hiérarchisation des impacts résiduels

Valeur de l'enjeu	Positif	Négligeable/ Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort
-------------------	---------	---------------------	-------------	--------	-------	------

<sup>1</sup> Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie



État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Tourisme et loisirs	Bligny-lès-Beaune dispose de deux hébergements touristiques (une chambre d'hôte et un gîte). Le plus proche du site d'étude est un gîte situé à 1,2 km au sud-est sur la commune de Montagny-lès-Beaune. Deux sentiers de randonnées (pédestre et piste cyclable) longent les limites ouest et sud du site d'étude. L'enjeu est modéré.	Modéré	<u>Phase chantier</u> Les effets du projet lors de la phase chantier sont des retombées économiques pour les structures d'hébergement et de restauration (effet temporaire, indirect). Les circuits de promenade à proximité du site d'implantation (environ 20 m) seront impactés par des nuisances sonores et des émissions de poussières lors de la phase chantier. De plus, étant les axes routiers qui permettent l'accès au site, ils seront utilisés pour l'acheminement des éléments de la centrale.	T + I	Positif et Moyen	Mesure R n°3 : Maintenir l'accès aux chemins de promenade situés le long du site d'implantation Mesure A n° 1 : Implantation d'un panneau pédagogique au niveau de l'entrée de la centrale solaire	Positif à Faible
			<u>Phase d'exploitation</u> Les effets du projet sont la création d'une opportunité pour la collectivité de s'engager dans la mise en œuvre de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables, ainsi que le renforcement d'un tourisme « vert ».	P I	Positif	-	Positif
Occupation des sols	La commune est principalement composée de territoires agricoles (67,3%). Les territoires artificialisés représentent quant à eux 17,9% et les forêts et milieux semi-naturels représentent 14,4% du territoire communal. Les surfaces en eau sont les moins représentées à l'échelle communale (0,4%). L'enjeu est faible car le site d'étude représente seulement 0,7% de la surface communale.	Faible	<u>Phases chantier</u> Les effets du projet lors de la phase chantier sont l'occupation d'environ 0,5% de la superficie communale (actuellement en friche). Les effets sont directs et de niveau très faible au vu de la superficie communale concernée.  <u>Phases d'exploitation</u> Les effets du projet en phase exploitation sur l'occupation des sols sont nuls car aucun usage spécifique n'était présent sur les parcelles du projet.	D P	Nul	-	Nul
Urbanisme et planification du territoire	La commune de Bligny-lès-Beaune est soumise à un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le présent projet photovoltaïque au sol n'est pas compatible avec la zone N secteur Nte auquel le site d'étude appartient. La commune est intégrée au SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin. La commune de Bligny-lès-Beaune n'est concernée par aucun PPR. L'enjeu peut être qualifié de très fort au vu de l'incompatibilité du projet avec le PLU en vigueur.	Très fort	Le PLU de Bligny-lès-Beaune n'est actuellement pas compatible avec le projet photovoltaïque. Les autres des documents de planification du territoire sont compatibles avec le projet.	D P T	Moyen	Une mise en compatibilité du PLU (DP MEC PLU) est nécessaire et sera lancée par la commune durant la phase de développement du projet de centrale photovoltaïque au sol de Bligny-lès-Beaune.	L'impact résiduel sera nul si la mise en compatibilité aboutit sur une réponse favorable.
Contexte agricole	Le département de la Côte d'Or est un grand exploitant viticole. La commune de Bligny-lès-Beaune appartient à la petite région agricole de la Plaine 21, et présentait, en 2010, une activité agricole plus importante que celle recensée en 2020. Le site d'étude étant une ancienne décharge, les parcelles ne sont pas utilisées pour l'activité agricole et n'ont jamais été inscrites au RPG. L'enjeu est très faible.	Très faible	<u>Phase chantier</u> L'effet du projet lors de la phase chantier sont nuls sur le contexte agricole et les appellations d'origine car le site d'implantation n'est pas utilisé pour cette activité.	D T et P	Nul	-	Nul
Appellations d'origine	La commune de Bligny-lès-Beaune appartient au territoire de 6 AOC-AOP, 5 IGP, 2 AOC-IG et 1 IG. Les parcelles du site d'étude ne sont pas utilisées pour l'agriculture, de plus le PLU de Bligny-lès-Beaune indique les surfaces comportant une appellation d'origine, et le site d'étude n'en fait pas parti. L'enjeu retenu peut être qualifié de très faible.	Très faible	<u>Phase d'exploitation</u> Les impacts liés à l'agriculture pour le projet photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune sont nuls car le projet n'est pas localisé sur des parcelles agricoles.	D P	Nul	-	Nul

État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Contexte forestier et boisement	Le département de la Côte d'Or est recouvert à 33% de forêt. Au niveau local, les forêts et milieux semi-naturels occupent 14,4% de la commune de Bligny-lès-Beaune. Deux bosquets sont présents au sein du site d'étude et deux boisements sont limitrophes au site d'étude (à l'ouest et à l'est). L'enjeu est faible.	Faible	<p><u>Phase chantier</u> Le site d'implantation ne présente aucun espace boisé à l'intérieur de son périmètre. Cependant des espaces boisés sont présents à quelques mètres (environ 5 m) à l'ouest et à l'est du site d'implantation.</p> <p><u>Phase d'exploitation</u> Aucun boisement n'est présent sur le site d'implantation. Les espaces boisés limitrophes aux clôtures seront entretenus si nécessaire.</p>	P D	Faible		Faible
					Très faible		Très faible
Infrastructures et réseaux de transport	La commune de Bligny-lès-Beaune est desservie par plusieurs axes routiers importants (A6, D18, D17, D113...), ainsi que par d'autres routes secondaires qui permettent un accès aux différents hameaux communaux ainsi qu'aux communes limitrophes. La route départementale la plus proche est la D1074, utilisée comme rocade pour contourner le centre-ville de Beaune, elle est située à 275 m au nord du site d'étude. Aucun réseau de transport en commun régional n'est mis à disposition dans la commune. Plusieurs chemins carrossables permettent d'accéder au site d'étude (par l'ouest et le sud). L'enjeu peut être qualifié de faible.	Faible	<p><u>Phase chantier</u> Les effets du projet lors de la phase chantier sont une augmentation du trafic routier aux abords du site et une perturbation ponctuelle de la circulation relative au passage des engins de chantier (sur les axes moins importants). Il s'agit d'effets temporaires et directs.</p> <p><u>Phase d'exploitation</u> Les effets du projet en exploitation sont une augmentation du trafic routier aux abords du site lors des visites de maintenance et potentiellement d'intervention.</p>	T D	Faible	<p><u>Mesure R n°4</u> : Signalisation, balisage et clôture de la zone de chantier  <u>Mesure R n°5</u> : Mise en place d'un plan de circulation  <u>Mesure R n°6</u> : Limitation des accès aux zones de travaux (hors des accès renforcés) aux seuls engins de faible tonnage  <u>Mesure R n°7</u> : Limitation de la vitesse des engins de chantier sur les chemins d'accès et les aires de chantier</p>	Très faible
					Très faible		Négligeable
Servitudes et réseaux	Un faisceau Hertzien, appartenant à Bouygues Telecom, traverse le site d'étude selon un axe sud-ouest/ nord-est, cependant ce dernier n'est pas activé. Un réseau HTA souterrain appartenant à ENEDIS longe le site d'étude à l'ouest depuis le chemin rural. L'enjeu est qualifié de très faible.	Très faible	<p><u>Phase chantier</u> Une ligne souterraine HTA appartenant à ENEDIS passe à 20 m à l'ouest des clôtures du projet. Au sein du site d'implantation, seul un faisceau hertzien traverse le site selon un axe ouest/ nord-est. Ce dernier n'étant pas matérialisé, il ne présente pas de risque particulier lors de la phase chantier. Le personnel de chantier ainsi que les engins devront rester vigilant vis-à-vis de l'ouvrage d'ENEDIS, notamment lors de la phase de raccordement qui suit généralement les axes existants.</p> <p><u>Phase d'exploitation</u> Le projet de Bligny-lès-Beaune n'impactera pas le faisceau hertzien qui traverse le site d'implantation. Aucun autre réseau n'est présent au sein du site.</p>	P I	Très faible	<p><u>Mesure R n°8</u> : Vigilance du personnel de chantier vis-à-vis de l'ouvrage souterrain d'ENEDIS présent à l'ouest du site d'implantation</p>	Très faible
					Nul		Nul

État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Santé humaine	La commune de Bligny-lès-Beaune est concernée par deux infrastructures classées, l'A6 et la ligne de chemin fer n°830 000. Le site d'étude, situé à 155 m de la ligne de chemin de fer est en partie concerné par son secteur affecté par le bruit de 300 m (catégorie 1). Périurbaine, la commune présente principalement une pollution lumineuse moyenne, bien qu'elle soit élevée au nord de la commune où se situe le site d'étude (proximité avec la ville de Beaune). Aucun site ou sol pollué n'est recensé sur le territoire communal. Le site « information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » et le site CASIAS le plus proche sont respectivement à 2,6 km et 800 m du site d'étude. L'enjeu est modéré.	Modéré	<p><u>Phase chantier</u></p> <p>Les effets du projet lors de la phase chantier sont l'émission de bruit par la circulation d'engins et les opérations d'assemblages des équipements, la production de vibrations, la production de poussières en cas de temps sec et venté et la production de déchets.</p>	T D + I	Faible	<p><b>PHASE CHANTIER</b></p> <p><u>Mesure R n°9</u> : L'habitation la plus proches du site d'implantation est située à 325 m des clôtures du projet.</p> <p><u>Mesure R n°10</u> : Réalisation des travaux pendant les jours et heures ouvrables</p> <p><u>Mesure R n°11</u> : Respect de la réglementation en vigueur sur les bruits de chantier</p> <p><u>Mesure R n°12</u> : Arrosage des zones de travaux au besoin par temps très sec et venté</p> <p><u>Mesure R n°13</u> : Mise en place d'une collecte sélective, d'un stockage et d'un recyclage adaptés des déchets</p> <p><u>Mesure R n°14</u> : Prise de contact avec le SDIS 86 et respect des préconisations</p> <p><b>PHASE D'EXPLOITATION</b></p> <p><u>Mesure R n°30</u> : Respect de la réglementation en vigueur sur le bruit des équipements</p> <p><u>Mesure R n°31</u> : Intégrer, dans la conception du site et sa réalisation, des équipements certifiés CE et un design veillant à optimiser les linéaires de câbles et la bonne mise à terre des installations</p> <p><u>Mesure R n°32</u> : Respect des normes de dimensionnement d'ouvrages électriques</p> <p><u>Mesure R n°33</u> : Création d'une voie périphérique interne pour permettre l'accès</p> <p><u>Mesure R n°34</u> : Mise en place d'une citerne</p> <p><u>Mesure R n°35</u> : Mise à disposition d'extincteurs</p> <p><u>Mesure R n°36</u> : Mise en place d'une signalisation adaptée aux risques et élaboration de consignes de sécurité</p>	Nul à très faible
			<p><u>Phase d'exploitation</u></p> <p>Les effets du projet sont l'émission de bruit aux abords immédiats du PDL/PTR. Les effets du projet sur le bruit sont permanents, directs et avec une intensité très faibles. Les émissions sonores de ce local ne seront pas audibles depuis pour les habitations (environ 345 m de l'habitation la plus proche). Enfin, les émissions sonores liés à la ligne de chemin de fer n°830 000 (catégorie 1, secteur effectué par le bruit de 300 m) n'auront aucun impact sur le projet au vu de l'absence de personne physique sur site.</p> <p>Aucune pollution lumineuse n'est à présager. Les possibles effets de miroitement sont très faibles sur les routes situées à proximité du site d'implantation, au vu de l'inclinaison des panneaux (au sud-ouest) et de la surélévation du site.</p> <p>La centrale photovoltaïque au sol de Bligny-lès-Beaune n'aura pas d'effet sur la santé humaine en relation avec les champs électromagnétiques.</p> <p>Le projet aura peu d'effet sur la production de déchet.</p>	P D	Nul à Très faible		
Risques technologiques	La commune de Bligny-lès-Beaune est uniquement soumise au risque de transport de matières dangereuses. Elle n'est pas concernée par le risque industriel, le risque de rupture de barrage ou encore le risque nucléaire. L'enjeu peut être qualifié de faible.	Faible	<p><u>Phase chantier</u></p> <p>Les effets du projet lors de la phase chantier sont, de manière indirecte, une augmentation du risque d'accident sur les axes de transport.</p> <p><u>Phase d'exploitation</u></p> <p>Les effets du projet sur les risques technologiques en phase exploitation sont nuls, l'ancien site ICPE n'est plus actif et l'implantation de panneaux photovoltaïques n'entraîne aucun impact associé.</p>	T I	Faible	-	Faible
					Nul		Nul

État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Projets "existants ou approuvés"	Depuis janvier 2020, un seul projet a fait l'objet d'une enquête publique à moins de 5 km du site d'étude. Il s'agit d'un projet de création du site classé de la Côte Nord de Beaune, cependant le site internet de la préfecture de la Côte d'Or ne donne aucune autre information sur ce projet. Dans ce même rayon, deux projets ont eu un avis MRAe : un projet d'aménagement de la cité des vins et des Climats de Bourgogne et un projet d'aménagement d'un site de production fabrication de viennoiseries. Seul le premier projet à eu un avis de la MRAe en 2020. Il est localisé à 1,4 km au nord-est du site d'étude. Au vu du nombre de projets présents dans un rayon de 5 km site d'étude et de leur nature, l'enjeu est très faible.	Très faible	Dans un rayon de 5 km, aucun autre projet n'engendre d'effet cumulé avec le projet de centrale photovoltaïque au sol de Bligny-lès-Beaune.	D I	Nul	-	Nul
<b>ENVIRONNEMENT PHYSIQUE</b>							
Topographie	La topographie au niveau de la commune présente des altitudes homogènes comprises entre 199 m et 225 m. L'ensemble du site ne présente que très peu de différences d'altitude (4 m). L'enjeu est très faible.	Très faible	<u>Phase chantier</u> Le projet aura peu effet sur la topographie du site étant donné que seul un nivellement est prévu au niveau du sol.	T D et I	Très faible	-	Très faible
			<u>Phase d'exploitation</u> Le projet n'aura aucun effet sur la topographie du site étant donné qu'aucune modification du sol n'aura lieu.	P I	Nul		Nul
Sols et sous-sols	La géologie du site d'étude est composée de graviers sableux anciens accompagnés de lentilles limoneuses. Elle ne représente pas d'enjeu particulier (enjeu non qualifiable). Le site d'étude est composé d'un sol perméable en friche (non travaillé) issu d'une ancienne carrière et d'une ancienne décharge. Aucun site ou sol pollué ni aucun site industriel n'est recensé sur le site d'étude. L'enjeu retenu pour les sols et sous-sols peut être qualifié de faible.	Faible	<u>Phase chantier</u> Les effets du projet sont une imperméabilisation localisée, un compactage localisé et un risque de pollution par déversement accidentel.	T D + I	Faible	<b>PHASE CHANTIER</b> Mesure E n°2: Réalisation d'une étude géotechnique avant construction Mesure E n°3: Choix des fondations en lien avec les contraintes techniques du site Mesure R n°15: Réutilisation de la terre végétale excavée  <b>PHASE D'EXPLOITATION</b> Mesure E n°4 : Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté Mesure E n°5 : Interdiction de rejets d'effluents dans le milieu Mesure E n°12: Conception du projet sans conséquence pour la gestion des eaux Mesure E n°13 : Conservation du sol perméable du site permettant la répartition de l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle Mesure E n°14 : Mise en place d'une capacité de rétention en cas d'utilisation d'un transformateur avec huile Mesure E n°15 : Aucune utilisation de produits phytosanitaires ou chimiques pour l'entretien du site	Très faible
			<u>Phase d'exploitation</u> Les effets du projet sont une imperméabilisation des sols des zones et un risque d'érosion au pied des modules.		Faible		Négligeable

État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Hydrogéologie	<p>La géologie du site d'étude est composée de graviers sableux anciens accompagnés de lentilles limoneuses. Elle ne représente pas d'enjeu particulier (enjeu non qualifiable).</p> <p>Le site d'étude est composé d'un sol perméable en friche (non travaillé) issu d'une ancienne carrière et d'une ancienne décharge. Aucun site ou sol pollué ni aucun site industriel n'est recensé sur le site d'étude.</p> <p>L'enjeu retenu pour les sols et sous-sols peut être qualifié de faible.</p>	Modéré	<p><u>Phase chantier</u></p> <p>Les effets potentiels du projet lors de la phase chantier sont un risque de pollution par déversement accidentel. Il s'agit d'effets temporaires, directs et indirects, et de fréquence très faible. De plus, le cours d'eau le plus proche est situé 890 m au sud du site d'implantation, et un plan d'eau est présent à environ 20 m du site.</p>	T/ P D + I	Moyen	<p><b>PHASE CHANTIER</b></p> <p>Mesure E n°4 : Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté</p> <p>Mesure E n°5 : Interdiction de rejets d'effluents dans le milieu</p> <p>Mesure R n°16 : Collecte des eaux de ruissellement en cas de besoin</p> <p>Mesure R n°17 : Moyens de récupération ou d'absorption en cas de fuite accidentelle présente sur site</p> <p>Mesure R n°18 : Élaboration d'une procédure d'intervention et de communication en cas de pollution accidentelle</p>	Faible
Hydrologie	<p>Le cours d'eau le plus proche du site d'étude est la Vandène (l'Avant-Dheune), un affluent de la Dheune. Au plus près, la Vandène (l'Avant-Dheune) est à 845 m au sud du site d'étude. Trois plans d'eau sont localisés à proximité du site d'étude, dont le plus proche est à 15 m de ce dernier.</p> <p>La masse d'eau FRDR11198 possède un état écologique mauvais et un état chimique bon. L'objectif d'état écologique pour cette masse d'eau n'est pas strict, il est fixé à 2027. Le bon état chimique est défini pour 2021. La Vandène (l'Avant-Dheune), au niveau de la station n°06037150 « Avant-Dheune à Bligny-lès-Beaune », présente en 2016 un état physico-chimique bon à très bon. Son état écologique n'était pas déterminé. Le site d'étude semble totalement concerné par la présence de zones humides avec une probabilité assez forte à forte. Enfin, le site est classé en zone sensible à l'eutrophisation.</p> <p>L'enjeu retenu est modéré de par la proximité des plans d'eau et la bonne qualité des cours d'eau les plus proches du site d'étude.</p>	Modéré	<p><u>Phase d'exploitation</u></p> <p>Les effets du projet sont un faible risque de perturbation de l'écoulement des eaux, une imperméabilisation partielle des sols et un risque de pollution par déversement accidentel.</p>	T/ P D	Très faible	<p><b>PHASE D'EXPLOITATION</b></p> <p>Les mesures de protection de la ressource en eau sont identiques à celles pour les sols (cf. ligne du tableau précédente).</p>	Très faible à Négligeable
Climat	<p>Le cours d'eau le plus proche du site d'étude est la Vandène (l'Avant-Dheune), un affluent de la Dheune. Au plus près, la Vandène (l'Avant-Dheune) est à 845 m au sud du site d'étude. Trois plans d'eau sont localisés à proximité du site d'étude, dont le plus proche est à 15 m de ce dernier.</p> <p>La masse d'eau FRDR11198 possède un état écologique mauvais et un état chimique bon. L'objectif d'état écologique pour cette masse d'eau n'est pas strict, il est fixé à 2027. Le bon état chimique est défini pour 2021. La Vandène (l'Avant-Dheune), au niveau de la station n°06037150 « Avant-Dheune à Bligny-lès-Beaune », présente en 2016 un état physico-chimique bon à très bon. Son état écologique n'était pas déterminé. Le site d'étude semble totalement concerné par la présence de zones humides avec une probabilité assez forte à forte. Enfin, le site est classé en zone sensible à l'eutrophisation.</p> <p>L'enjeu retenu est modéré de par la proximité des plans d'eau et la bonne qualité des cours d'eau les plus proches du site d'étude.</p>	Non qualifiable	<p>Les effets du projet sur le climat sont de légères variations de température aux abords immédiats des panneaux.</p> <p>De plus, le projet contribue à produire de l'énergie bas carbone ce qui entre en compte dans la lutte contre le changement climatique et engendre également un impact positif.</p>	D P	Nul	-	Négligeable
					Très faible à Positif		

État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Qualité de l'air	L'aire d'étude bénéficie d'un climat tempéré, moyennement humide et variable. La zone d'étude est assez ensoleillée, avec une durée moyenne d'ensoleillement de 1 890 h par an. Les températures sont relativement douces avec une moyenne de 11,5°C par an, et le cumul annuel moyen des précipitations est de 802 mm. Les vents les plus fréquents ont des vitesses faibles (entre 1,5 et 4,5 m/s) et les vents forts (> 8 m/s) ont une fréquence de 2,3%. Le climat ne présente pas d'enjeu particulier, étant assez homogène sur tout le territoire national.	Fort	<u>Phase chantier</u> Les effets du projet lors de la phase chantier sont l'émission de gaz d'échappement des engins de chantier et la dissémination de graines d'Ambroisie si la présence de cette plante est avérée avant les travaux.	T D + I	Moyen	<u>Mesure R n°19</u> : Respect de la réglementation en vigueur sur les émissions de gaz d'échappement de véhicules <u>Mesure E n°6</u> : Suivre les indications de l'arrêté du 18/07/2018 relatif à la surveillance, la prévention et la lutte contre l'Ambroisie	Faible
			<u>Phase d'exploitation</u> Les effets du projet sont l'émission d'environ 188 tonnes CO2 eq/kWh sur un an de production, avec un temps de retour énergétique moyen de 1,6 ans. En comparaison au facteur d'émission du mix énergétique européen, le parc photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune permettra d'éviter 957 tonnes de CO2 eq chaque année.		Faible		Positif
Risques naturels	Un Atlas des Zones Inondables (AZI) est recensé sur la commune de Bligny-lès-Beaune pour le cours d'eau de l'Avant-Dheune. Le site d'étude est entièrement compris dedans. La commune de Bligny-lès-Beaune n'est concernée par aucun PPRi. En majorité, le site d'étude est concerné par une zone sujette aux débordements de nappes. Seule une partie à l'extrémité sud du site est concernée par une zone potentiellement sujette aux inondations de cave. Pour rappel, la topographie à proximité du site d'étude montre que ce dernier est légèrement surélevé par rapport aux chemins et parcelles adjacentes. Le risque d'inondation du cours d'eau de l'Avant-Dheune et du débordement de nappe est donc moindre au sein du site d'étude. La commune de Bligny-lès-Beaune est concernée par le risque de mouvements de terrain uniquement pour l'effet de retrait-gonflement des argiles. Ce dernier est recensé avec un aléa moyen sur la commune de Bligny-lès-Beaune. Le site d'étude se trouve en zone d'aléa faible par rapport au risque sismique. La commune de Bligny-lès-Beaune n'est pas concernée par le risque de feu de forêt. Cependant le site d'étude est situé à la limite d'une commune à risque (Beaune) et à 380 m d'une autre commune à risque (Pommard). Au vu de cette proximité, le site d'étude est sensible au risque de feu de forêt même s'il ne se situe pas en continuité directe des massifs forestiers qui justifient le classement de ces communes. La commune de Bligny-lès-Beaune est concernée par le risque tempête et est exposée à un risque de foudre moyen (avec un maximum de 25 à 30 jours d'orage par an). Enfin, elle est également concernée par un potentiel radon faible de catégorie 1. L'enjeu peut être qualifié de modéré.	Modéré	<u>Phase chantier</u> La phase de travaux n'aura pas d'impact sur les risques naturels, cependant une attention particulière devra être portée sur le risque incendie.	I T	Nul	<u>Mesure E n°16</u> : Éloignement des structures photovoltaïques et du poste électrique des espaces boisés	Nul
			<u>Phase d'exploitation</u> Risque incendie de par la nature des équipements, lié à : - Un impact par la foudre, - Un défaut de conception entraînant la surchauffe d'un module, - Un incendie d'origine externe, - Une défaillance ou un dysfonctionnement électrique...		P I		Faible
<b>ENVIRONNEMENT NATUREL</b>							
Flore / Habitats naturels	E2.221 – Prairie de fauche xéromésophile planétaire médio-européenne : Cette formation prairiale est caractérisée par des conditions édaphiques méso-xérophiles. Le cortège est dominé par des graminées, notamment Arrhenatherum elatius et Bromopsis erecta. Il est complété par des espèces caractéristiques de cette typologie : Daucus carota, Pimpinella saxifraga, Luzula campestris.	Fort sur les secteurs à <i>Vicia pannonica</i>	<u>Phase chantier</u> : Risque modéré d'impact lié à la destruction d'une espèce patrimoniale de flore en lien avec la proximité du chantier		Moyen	<u>Mesure E n°7</u> : Choix du site du projet photovoltaïque <u>Mesure E n°8</u> : Choix de l'implantation du projet photovoltaïque et de ses voies d'accès <u>Mesure E n°9</u> : Éviter les risques de fuite de polluants	Très faible

État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
	<p>L'habitat abrite également quelques populations de <i>Vicia pannonica</i>, « vulnérable » en Bourgogne.</p> <p>G1.11 – Saulaie riveraine : Habitat caractéristique des milieux humides, il est dominé par <i>Salix alba</i> et atteste de conditions hygrophiles. Le cortège est typique des milieux frais avec une bonne hygrométrie. Le milieu montre des signes d'assèchement et des frênes morts sur pieds.</p> <p>C1 – Eau dormante de surface : Cet habitat aquatique est utilisé pour la pêche. Il s'agit néanmoins d'un milieu qui abrite une flore aquatique peu développée, mais bien spécifique.</p> <p>C3.24 x C3.5 – Communauté non graminéoïde bordant l'eau x Berges périodiquement inondées : Cet habitat, localisé au niveau d'une dépression périodiquement en eau, abrite un cortège peu diversifié mais bien spécifique des milieux aquatiques.</p> <p>E2.2 – Prairie de fauche de basse et moyenne altitude : Il s'agit d'une formation prairiale localisée sur divers secteurs (au sein de la zone d'implantation potentielle, entre les vignes, à proximité de l'étang de pêche). Elle est composée d'espèces mésotrophes, dominées par les graminées. Le milieu abrite également des rejets d'<i>Ailanthus altissima</i> et de <i>Robinia pseudoacacia</i>.</p> <p>F3.11 – Fourrés médio-européens sur sol riche : Formation arbustive des milieux méso-eutrophes, elle est pauvre en espèces. Celles le constituant sont communes, dominées par <i>Prunus spinosa</i>. La strate herbacée est quasi nulle.</p> <p>E5.15 – Champs d'herbacée non graminéides des terrains en friche : Cet habitat est composé d'un cortège d'espèces rudérales, mais dénombre également de très nombreuses espèces exogènes, en plus ou moins grande abondance. Il est également concerné par <i>Datura stramonium</i>, espèce exotique envahissante, qui est abondamment présente sur le milieu.</p> <p>I1.1 – Monoculture intensive : Cette formation monospécifique illustre une très faible diversité spécifique. Elle peut néanmoins abriter des espèces messicoles spécifiques.</p> <p>FB.4 – Vignoble : Cet habitat, issu du domaine viticole, se caractérise par des rangées de vignes. L'entretien des parcelles limite le développement d'espèces particulières.</p> <p>G5 – Alignement d'arbres : Le milieu concerne des individus de <i>Populus nigra</i> alignés à proximité de l'étang de pêche.</p> <p>F3.131 x F9.35 – Roncier x Formation d'arbustes invasifs : Mosaique d'habitats avec un cortège peu diversifié, elle accueille cinq espèces exotiques envahissantes en Bourgogne : <i>Ailanthus altissima</i>, <i>Buddleja davidii</i>, <i>Phytolacca americana</i>, <i>Reynoutria japonica</i> et <i>Robinia pseudoacacia</i>.</p> <p>J6 – Zone de dépôt de déchets : Cet habitat est caractérisé par le dépôt de déchets inertes issus d'activités anthropiques.</p> <p>J4 – Route et chemin : Cet habitat illustre les axes de déplacements automobiles et piétons du site. Il est sans végétation.</p>	<p>Modéré (Hors secteurs à <i>Vicia pannonica</i>)</p> <p>Faible</p> <p>Très faible</p> <p>Nul</p> <p><i>Phase chantier</i> : Risque d'impact faible lié à la destruction de deux habitats d'intérêt communautaire en lien avec la proximité du chantier</p>		Faible	<p>Mesure E n°15 : Aucune utilisation de produits phytosanitaires ou chimiques pour l'entretien du site</p> <p>Mesure R n°24 : Balisage préventif et mise en défens des zones sensibles</p> <p>Mesure R n°25 : Mise en place d'un suivi écologique de chantier</p>	

État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Avifaune	<p>Enjeux spécifiques : Pie-grièche écorcheur : plusieurs individus observés, dont un couple. Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux – Nidification probable</p> <p>Enjeux spécifiques : Présence d'espèces patrimoniales potentiellement nicheuses : Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Serin cini, Tourterelle des bois, Alouette lulu, Bruant jaune, Mésange à longue queue – Espèces affiliées aux milieux semi-ouverts. Martin-pêcheur d'Europe : espèce sédentaire – Utilisation des zones humides de l'aire d'étude immédiate pour la chasse Tarier pâtre : Observation d'adultes en compagnie de jeunes – nidification au sein des milieux semi-ouverts.</p> <p>Enjeux spécifiques : Présence d'espèces migratrices ou hivernantes communes en région : Alouette lulu, Bruant des roseaux, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Pipit farlouse, Tarier pâtre, Serin cini, Verdier d'Europe, Alouette des champs, Bouvreuil pivoine, Bruant jaune – zone de halte et de nourrissage au sein de l'aire d'étude immédiate Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Milan noir : présence d'individu en survol pouvant s'alimenter au sein de la zone d'étude.</p> <p>Enjeux spécifiques : Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment.</p> <p>Enjeux spatiaux : Zone buissonnante développée : Secteur de nidification probable de la Pie-grièche écorcheur.</p> <p>Enjeux spatiaux : Milieux semi-ouverts (fourrés, formations arbustives, saulaie) ; territoire de reproduction potentielle pour de nombreux passereaux (Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Serin cini, Alouette lulu, Bruant jaune, Mésange à longue queue – zone de halte et de reproduction. Plan d'eau : zone de chasse et de reproduction (berge) possible pour le Martin-pêcheur d'Europe – zone de halte et de nourrissage pour les oiseaux d'eau.</p> <p>Enjeux spatiaux : Milieux ouverts prairiaux : zone d'alimentation pour les passereaux.</p> <p>Enjeux spatiaux : Terrain en friche (zone herbacée), milieux agricoles (cultures, vignobles...) : secteur peu attrayant pour l'avifaune – très faible diversité spécifique</p>		<p><i>Phase chantier</i> : Risque fort de dérangement et de destruction d'individus ou de nichées à l'encontre des populations de la Pie-grièche écorcheur, de l'Alouette lulu, du Serin cini, de la Linotte mélodieuse, le Tarier pâtre et du Chardonneret élégant en cas de réalisation des travaux en période de reproduction</p>		Fort	<p><u>Mesure E n°7</u> : Choix du site du projet photovoltaïque <u>Mesure E n°8</u> : Choix de l'implantation du projet photovoltaïque et de ses voies d'accès <u>Mesure E n°10</u> : Éviter les perturbations nocturnes <u>Mesure R n°23</u> : Adaptation du calendrier de travaux <u>Mesure R n°25</u> : Mise en place d'un suivi écologique de chantier</p>	Très faible
		Fort	<p><i>Phase chantier</i> : Risque d'impact modéré lié au dérangement et à la destruction d'individus ou de nichées à l'encontre des populations du Bruant jaune, de la Mésange à longue queue et de la Tourterelle des bois en cas de réalisation des travaux en période de reproduction</p>		Moyen		
		Modéré	<p><i>Phase chantier</i> : Risque faible de dérangement en période de reproduction pour des espèces potentiellement nicheuses à proximité de la zone d'implantation comme le Martin-pêcheur d'Europe</p>		Faible		
		Faible	<p><i>Phase chantier</i> : Risque d'impact modéré de perte d'habitat de reproduction pour la Pie-grièche écorcheur</p>		Moyen		
		Très faible	<p><i>Phase chantier</i> : Risque d'impact faible pour la perte d'habitat de reproduction du Chardonneret élégant, du Serin cini, de la Tourterelle des bois, du Tarier pâtre et de la Linotte mélodieuse</p>		Faible	<p><u>Mesure E n°7</u> : Choix du site du projet photovoltaïque <u>Mesure E n°8</u> : Choix de l'implantation du projet photovoltaïque et de ses voies d'accès <u>Mesure R n°20</u> : Conservation d'espaces ouverts entre les rangées de panneaux <u>Mesure R n°21</u> : Conservation de milieux buissonnants</p>	

État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Chiroptères	<p>Enjeux spécifiques :</p> <p>Noctule commune : Présence très régulière – Faible activité de chasse dans la zone de friche durant la mise-bas – Présence possible en gîte arboricole.</p> <p>Pipistrelle commune : Présence très régulière en chasse – Forte activité de chasse à l'étang – Activité faible à modérée sur le reste du site.</p> <p>Enjeux spécifiques :</p> <p>Barbastelle d'Europe : Présence occasionnelle en transit – Présence possible en gîte arboricole.</p> <p>Grand Murin : Présence régulière – Faible activité de transit le long des lisières et dans la zone de friche.</p> <p>Noctule de Leisler : Présence régulière – Faible activité de chasse le long des lisières durant la mise-bas – Présence possible en gîte arboricole.</p> <p>Pipistrelle de Kuhl : Présence très régulière – Forte activité de chasse à l'étang pendant la mise-bas – Faible activité de transit sur le reste du site.</p> <p>Enjeux spécifiques :</p> <p>Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment</p> <p>Enjeux spatiaux :</p> <p>Saulaies riveraines et arbres remarquables (arbres morts, alignement de peupliers) : Potentialités modérées de gîtes arboricoles.</p> <p>Étang de pêche à l'ouest et zone humide à l'est : Secteur d'intérêt principal pour les chiroptères – Activité globalement forte durant toute l'année – Diversité faible – Territoire principal de chasse pour la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl.</p> <p>Enjeux spatiaux :</p> <p>Autres milieux arborés : Potentialités faibles de gîtes arboricoles.</p> <p>Fourrés et autres bosquets arbustifs : Potentialités très faibles à nulles de gîtes arboricoles – Faible activité durant toute l'année – Diversité moyenne – Zones de transit pour un cortège d'espèces généralistes notamment pour la Pipistrelle commune, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Kuhl.</p> <p>Lisières : Activité modérée durant toute l'année – Diversité moyenne – Zones secondaires de chasse pour la Pipistrelle commune et la Noctule de Leisler – Zones de transit pour le reste du cortège dont le Grand Murin et la Pipistrelle de Kuhl.</p> <p>Friches et zones de dépôt : Activité faible à modérée durant toute l'année – Diversité moyenne – Zones secondaire de chasse pour la Pipistrelle commune et la Noctule commune – Zones de transit pour le reste du cortège dont le Grand Murin, la Barbastelle d'Europe, la Pipistrelle de Kuhl et la Noctule de Leisler.</p> <p>Enjeux spatiaux :</p> <p>Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment</p>	<p>Modéré</p> <p>Faible</p> <p>Très faible</p>	<p><i>Phase chantier : -</i></p>	-	-	-	-

État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Mammifères « terrestres »	<p>Enjeux spécifiques : Lapin de Garenne : Espèce présente en divers endroits du site d'étude, avec cinq individus observés.</p> <p>Enjeux spécifiques : Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment.</p> <p>Enjeux spatiaux : Fourrés, arbustes, zones boisées : Zones de refuge pour de nombreuses espèces – Corridors de déplacement. Prairies, zones à espèces rudérales : Zones de nourrissage des espèces de mammifères « terrestres ». Étang : zone de nourrissage et de refuge pour plusieurs espèces.</p> <p>Enjeux spatiaux : Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des habitats non mentionnés précédemment (chemins, cultures, ...).</p>	<p>Faible</p> <p>Très faible</p>	<i>Phase chantier</i> : -	-	-	-	-
Amphibiens	<p>Enjeux spécifiques : Crapaud commun : Bien que non patrimoniale, cette espèce est toutefois protégée sur le territoire national. Au moins cinq individus chanteurs ont été contactés sur la zone de projet. Complexe des Grenouilles vertes : Douze individus ont été observés au sein du secteur d'étude.</p> <p>Enjeux spécifiques : Étang et zone humide : zone de reproduction probable pour les amphibiens.</p> <p>Enjeux spatiaux : Zones boisées et fourrés : Zone de refuge pour les amphibiens lors de leur phase terrestre – Corridors de déplacement.</p> <p>Enjeux spatiaux : Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des habitats non mentionnés précédemment (chemins, cultures, zones ouvertes).</p>	<p>Modéré</p> <p>Faible</p> <p>Très faible</p>	<i>Phase chantier</i> : -	-	-	-	-
Reptiles	<p>Enjeux spécifiques : Couleuvre d'Esculape : Un individu observé au niveau d'une zone rudérale.</p> <p>Enjeux spatiaux : Fourrés, zones rudérales, arbustes : Secteurs de caches, de nourrissage, propices à la thermorégulation et la reproduction des reptiles. Prairies et autres milieux herbacés : Zones de chasse potentielle pour les reptiles. Boisements : Zones de reproduction, de refuge, de nourrissage et de déplacement pour l'ensemble des espèces de reptiles – Corridors de déplacement.</p> <p>Enjeux spatiaux : Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des habitats non mentionnés précédemment (chemins, cultures, zones ouvertes).</p>	<p>Faible</p> <p>Très faible</p>	<i>Phase chantier</i> : Risque faible de dérangement pour la Couleuvre d'Esculape		Faible	<p>Mesure E n°7 : Choix du site du projet photovoltaïque</p> <p>Mesure E n°8 : Choix de l'implantation du projet photovoltaïque et de ses voies d'accès</p> <p>Mesure R n°20 : Conservation d'espaces ouverts entre les rangées de panneaux</p> <p>Mesure R n°23 : Adaptation du calendrier de travaux</p> <p>Mesure R n°25 : Mise en place d'un suivi écologique de chantier</p>	Très faible

État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Entomofaune	<p>Enjeux spécifiques : Leste sauvage : Espèce quasi-menacée en Bourgogne – Odonates inféodé aux milieux humides stagnants et ensoleillés.</p> <p>Enjeux spécifiques : Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment.</p> <p>Enjeux spatiaux : Étang : zone de reproduction pour les odonates, dont une espèce patrimoniale.</p> <p>Enjeux spatiaux : Fourrés, arbustes, zones boisées : Zones de refuge pour de nombreuses espèces.</p> <p>Prairies : Zone de chasse potentielle pour les odonates, zone d'activité des orthoptères et lépidoptères.</p> <p>Enjeux spatiaux : Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des habitats non mentionnés précédemment (chemins, cultures, ...).</p>	<p>Modéré</p> <p>Faible</p> <p>Très faible</p>	Phase chantier : -	-	-	-	-
<p>Flore / Habitas naturels</p> <p>Avifaune</p> <p>Chiroptères</p> <p>Mammifères terrestres</p> <p>Amphibiens</p> <p>Entomofaune</p>	-	<p>Fort</p> <p>Modéré</p> <p>Faible</p> <p>Très faible</p>	Phase chantier et exploitation : Aucun impact significatif		Très faible	<p>Mesure E n°7: Choix du site du projet photovoltaïque</p> <p>Mesure E n°8: Choix de l'implantation du projet photovoltaïque et de ses voies d'accès</p> <p>Mesure E n°9: Éviter les risques de fuite de polluants</p> <p>Mesure E n°10: Éviter les perturbations nocturnes</p> <p>Mesure E n°15: Aucune utilisation de produits phytosanitaires ou chimiques pour l'entretien du site</p> <p>Mesure R n°20 : Conservation d'espaces ouverts entre les rangées de panneaux</p> <p>Mesure R n°21 : Conservation de milieux buissonnants</p> <p>Mesure R n°23 : Adaptation du calendrier de travaux</p> <p>Mesure R n°24 : Balisage préventif et mise en défens des zones sensibles</p> <p>Mesure R n°25 : Mise en place d'un suivi écologique de chantier</p> <p>Mesure R n°26 : Favoriser le déplacement de la faune</p>	Très faible

État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel	
<b>PAYSAGE ET PATRIMOINE</b>							
<p>Aires d'étude rapprochée et éloignée</p>	<p>Il a été vu que la topographie du territoire d'étude est favorable à une visibilité des parcelles du projet depuis les Hautes Côtes qui marquent le nord-ouest de l'AEE. Ailleurs, la planitude du paysage ne permet pas d'ouvrir les vues sur le site d'étude. De ce fait, il est possible de lire la zone de projet à plusieurs reprises lors du parcours de ces hauteurs, ce qui entraîne également des liens visuels avec des éléments du patrimoine protégé. Les Climats du vignoble du Bourgogne (Site UNESCO), la Côte Méridionale de Beaune (Site inscrit) ainsi que l'Église Saint-Pierre et Saint-Barthélemy à Pommard et la Chapelle du Cimetière à Volnay (monuments historiques) entretiennent donc un lien visuel avec les parcelles du projet. Cependant, au vu de l'étendue de ces panoramas, de la faible emprise du site d'étude et de l'éloignement de l'observateur, il a été vu que la modification de la zone de projet ne viendrait pas influencer sur la qualité paysagère et patrimoniale de ces localités.</p> <p>Pour ces raisons, la sensibilité paysagère et patrimoniale concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est négligeable.</p>	<p>Négligeable</p>	<p><b>PHASE CHANTIER</b></p> <p>Aucun élément du patrimoine protégé n'est significativement exposé à la réalisation du projet, malgré le fait que l'état initial ait révélé que plusieurs localités de l'emprise du bien UNESCO (incluant également quelques monuments historiques) soient ouvertes en direction du projet. Pour rappel, les éléments se trouvant dans ce cas de figure étaient l'Église Saint-Pierre et Saint-Barthélemy (à Pommard) ainsi que la Chapelle du cimetière (à Volnay), respectivement situés à 2,7 et 3,4 km à l'ouest du site d'étude. Au vu de l'éloignement de ce dernier et de sa faible emprise, il est confirmé que les travaux qui se dérouleront sur cette localité ne seront pas remarquables depuis ces points.</p> <p>La zone de travaux sera appréciable depuis les axes de circulation l'encadrant et depuis certaines habitations voisines. La phase de travaux sera donc essentiellement remarquée par les usagers de ces lieux.</p>	<p>T D/I</p>	<p>Négligeable</p>	<p>-</p>	<p>Négligeable</p>

État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Aire d'étude immédiate	<p>L'aire d'étude immédiate est assez éloignée du centre de Beaune pour n'inclure aucun de ses éléments patrimoniaux. En revanche, il a été remarqué que le périmètre du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les Climats du vignoble de Bourgogne, occupe le tiers ouest de l'AEI. Depuis le parcours de son extrémité, le long de la voie ferrée, il est possible de lire le site d'étude dans le paysage à quelques reprises. Cependant, cette portion du bien UNESCO s'ouvre initialement sur la zone industrielle voisine et présente des éléments nettement anthropiques qui artificialisent les champs de visibilité (routes départementales, zone d'activité, voie ferrée). Au vu de son emprise limitée, la modification du site d'étude ne viendrait pas compromettre l'essence du bien à cette échelle, mais devra malgré tout faire l'objet d'une intégration paysagère afin de le rendre le plus discret possible.</p> <p>Concernant les voies de circulation, l'AEI se compose de deux axes routiers relativement passants : la D 1074 qui permet de contourner Beaune et la D 18 qui rejoint le centre de Bligny-lès-Beaune. Lors du parcours du premier, le conducteur prend légèrement de la hauteur, ce qui lui permet de dominer le site d'étude en ouvrant les paysages dans sa direction. Cependant, sa vitesse de déplacement ainsi que l'environnement traversé initialement industrialisé ne permettra pas au projet de se détacher dans le paysage de manière significative. Le parcours du second axe principal ouvre très ponctuellement le paysage en direction du site d'étude, ce qui le rend peu prégnant dans le paysage traversé. Finalement, l'axe de circulation le plus exposé à la réalisation du projet est le chemin empierré longeant la limite sud du site d'étude. Il n'est pas compris dans un itinéraire cyclable, mais permet tout de même de rejoindre l'espace de loisir de « Beaune – Côté Plage ». La modification du paysage traversé pourrait donc avoir une influence sur l'image de ce lieu de loisir.</p>	Modérée	<p>Rajoutons que le bruit engendré par le déroulement d'un chantier fait également partie des impacts temporaires et qu'il pourrait avoir une influence sur l'environnement de vie des riverains.</p> <p>Au vu de l'exposition de certains de ces derniers avec la zone de projet, l'ensemble des impacts temporaires que peuvent engendrer les travaux sur le paysage est moyen.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>PHASE EXPLOITATION</u></b></p> <p>Malgré la proximité du bien UNESCO des Climats du vignoble de Bourgogne et son allure topographique favorable à une ouverture du paysage, le projet ne viendrait pas modifier la nature et la patrimonialité de cet environnement. En effet, la faible emprise du projet ainsi que son éloignement des points de vue les plus remarquables ne le rendra pas significativement visible lors de la déambulation de l'observateur.</p> <p>Pour ces raisons, l'impact paysager sur le patrimoine protégé à l'échelle du territoire d'étude est considéré comme négligeable.</p>	P D	Moyen	<p><b><u>PHASE CHANTIER</u></b></p> <p><u>Mesure R n° 27</u> : Mettre en place une organisation et une gestion du chantier exemplaire</p> <p><u>Mesure R n° 28</u> : Réaliser les travaux sur des plages horaires adaptées à la vie des riverains et des usagers des espaces connexes (par exemple, de 8h à 18h)</p> <p><u>Mesure R n° 29</u> : Informer et communiquer auprès des riverains sur la nature et la durée des travaux</p> <p><b><u>PHASE EXPLOITATION</u></b></p> <p><u>Mesure E n° 17</u> : Évitement de la périphérie arbustive et arborée du site d'étude</p> <p><u>Mesure R n° 37</u> : Implantation des panneaux en suivant les lignes existantes du paysage local</p> <p><u>Mesure R n° 38</u> : Application d'un bardage bois au poste de livraison et de transformation</p> <p><u>Mesure R n° 39</u> : Mise en place d'une clôture de type « forestière »</p> <p><u>Mesure A n° 2</u> : Communication autour du projet auprès des usagers de l'espace</p>	Faible

État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
<p>À noter que ce chemin empierré semble utilisé toute l'année pour le loisir (promenade, course, VTT...).</p> <p>L'analyse de l'aire d'étude immédiate a mis en évidence la proximité de l'extrémité nord du bourg de Bligny-lès-Beaune. Ainsi, les habitations qui se positionnent le long de sa frange nord sont relativement exposées à la modification du site d'étude, puisque leurs ouvertures s'ouvrent dans cette direction. Autrement, les habitations situées plus en amont voient leur environnement être davantage qualifié par la proximité du bâti, ce qui les isole visuellement du site d'étude.</p> <p>La complexité de l'environnement qui encadre le site d'étude et la diversité de ses fonctions justifient la sensibilité attribuée à cette échelle d'étude vis-à-vis du projet solaire. En effet, la conception de ce dernier devra prendre en compte la proximité du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, la zone de loisir, la proximité d'itinéraires cyclables et de promenade, et d'habitations. Cependant, l'emprise limitée et rassemblée du site d'étude encourage la mise en place d'un projet à taille humaine dont l'intégration pourrait être favorisée par la mise en place de mesures paysagères.</p> <p>Pour ces raisons, la sensibilité paysagère et patrimoniale concernant l'aire d'étude immédiate est modérée.</p>		<p>Les principaux impacts visuels du projet sur l'habitat concernent la frange nord du tissu urbain de Bligny-lès-Beaune. Une dizaine d'habitations sera potentiellement concernée par l'évolution du paysage suite à la réalisation du projet. Cependant, il a été vu que la place qu'occuperait le projet dans le paysage ne sera pas majoritaire. De plus, l'image des structures solaires sera atténuée par la végétation présente sur le pourtour du site d'étude, qu'il est prévu de conserver dans la mise en place du projet.</p> <p>L'impact global concernant la thématique de l'habitat de l'AEI est donc qualifié de faible.</p> <p>Par sa position légèrement surélevée au sein d'un fond de vallée plat, le projet s'ouvre régulièrement sur les voies de circulation environnantes. Cependant, la conservation de son pourtour arbustif ainsi que son emprise limitée et rassemblée le rendra peu remarquable dans ce nouveau paysage. Ses détails seront particulièrement visibles au niveau de son entrée, mais au-delà, il prendra place dans ce paysage ouvert en étant introduit par le linéaire arbustif. Il est donc considéré que le projet ne viendra pas significativement modifier la nature du paysage traversé.</p>		Faible		Faible

État initial		Enjeu	Principaux effets potentiels du projet	Type	Impact	Mesures ERC et d'accompagnement envisagées	Impact résiduel
Site d'étude	<p>Le site d'étude dont l'emprise se limite à 4,7 hectares présente plusieurs structures paysagères. La principale d'entre elles est dessinée par une surface enherbée relativement peu développée, qui semble investir peu à peu un espace remblayé. Cette couverture investit la portion la plus haute du site d'étude, et son parcours permet à l'observateur de surplomber les alentours. La visibilité d'éléments se trouvant dans l'AEI et au-delà témoigne de la lisibilité de la parcelle depuis l'extérieur.</p> <p>Le nord du site d'étude est occupé par une friche arbustive dont la densité rend sa prospection difficile. Le gabarit des essences qui la composent ne permet pas de classer cette partie comme étant remarquable, mais la conservation de ses éléments arbustifs périphériques pourrait conforter l'intégration du projet dans son environnement.</p> <p>Enfin, deux bosquets viennent cadrer l'entrée du site d'étude. Ils diffèrent de la friche par la diversité des essences présentes et par leur volume. Ils représentent la sensibilité apparente du site d'étude, puisque ce volume végétal permet de limiter les visibilités de l'intérieur du site d'étude depuis le sud.</p> <p>Autrement, le site d'étude ne présente pas d'autres caractéristiques paysagères le rendant intéressant. Pour ces raisons, la sensibilité paysagère concernant le site d'étude est faible.</p>	Faible	L'impact global concernant cette thématique à l'échelle de l'AEI est donc qualifié de faible.	P D	Très faible		Très faible

## II. 10. 2. Estimation des dépenses correspondantes

Le tableau ci-dessous reprend chacune des mesures proposées dans l'étude d'impact, avec en face une estimation du coût éventuel.

Les phases d'exécution sont indiquées comme suit :

- Phase amont : A
- Phase chantier : C
- Phase d'exploitation : E
- Phase de démantèlement : D

Tableau 8 : Estimation des dépenses et suivi des mesures

N° de la mesure	Intitulé de la mesure	Phase	Coût (HT)
<b>Mesures d'évitement (mesures E)</b>			
1	Mesure E n°1 : Formations et sensibilisation du personnel de chantier	C	Inclus
2	Mesure E n°2 : Réalisation d'une étude géotechnique avant construction	C	Inclus
3	Mesure E n°3 : Choix des fondations en lien avec les contraintes techniques du site	A	Nul
4	Mesure E n°4 : Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté	C	Inclus
5	Mesure E n°5 : Interdiction de rejets d'effluents dans le milieu	C	Nul
6	Mesure E n°6 : Suivre les indications de l'arrêté du 18/07/2018 relatif à la surveillance, la prévention et la lutte contre l'Ambroisie	A / C	Nul
7	Mesure E n°7 : Choix du site du projet photovoltaïque	A / C	Inclus
8	Mesure E n°8 : Choix de l'implantation du projet photovoltaïque et de ses voies d'accès	A / C	Inclus
9	Mesure E n°9 : Éviter les risques de fuite de polluants	C	Inclus
10	Mesure E n°10 : Éviter les perturbations nocturnes	C / E	Inclus
11	Mesure E n°11 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires	C	Inclus
12	Mesure E n°12 : Conception du projet sans conséquence pour la gestion des eaux	A	Inclus
13	Mesure E n°13 : Conservation du sol perméable du site permettant la répartition de l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle	E	Inclus
14	Mesure E n°14 : Mise en place d'une capacité de rétention en cas d'utilisation d'un transformateur avec huile	C	Inclus
15	Mesure E n°15 : Aucune utilisation de produits phytosanitaires ou chimiques pour l'entretien du site	E	Nul
16	Mesure E n°16 : Éloignement des structures photovoltaïques et du poste électrique des espaces boisés	A	Nul
17	Mesure E n°17 : Évitement de la périphérie arbustive et arborée du site d'étude	E	Inclus

N° de la mesure	Intitulé de la mesure	Phase	Coût (HT)
<b>Mesures de réduction (mesures R)</b>			
1	Mesure R n°1 : Déclaration au Service Régional de l'Archéologie en cas de découverte de vestiges	C	Nul
2	Mesure R n°2 : Potentielle prescription de diagnostic archéologique auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles	A	Inclus
3	Mesure R n°3 : Maintenir l'accès aux chemins de promenade situés le long du site d'implantation	C	Inclus
4	Mesure R n°4 : Signalisation, balisage et clôture de la zone de chantier	C	Inclus
5	Mesure R n°5 : Mise en place d'un plan de circulation	C	Nul
6	Mesure R n°6 : Limitation des accès aux zones de travaux (hors des accès renforcés) aux seuls engins de faible tonnage	C	Nul
7	Mesure R n°7 : Limitation de la vitesse des engins de chantier sur les chemins d'accès et les aires de chantier	C	Nul
8	Mesure R n°8 : Vigilance du personnel de chantier vis-à-vis de l'ouvrage souterrain d'ENEDIS présent à l'ouest du site d'implantation	C	Nul
9	Mesure R n°9 : L'habitation la plus proches du site d'implantation est située à 325 m des clôtures du projet.	C	Nul
10	Mesure R n°10 : Réalisation des travaux pendant les jours et heures ouvrables	C	Inclus
11	Mesure R n°11 : Respect de la réglementation en vigueur sur les bruits de chantier	C	Inclus
12	Mesure R n°12 : Arrosage des zones de travaux au besoin par temps très sec et venté	C	Inclus
13	Mesure R n°13 : Mise en place d'une collecte sélective, d'un stockage et d'un recyclage adaptés des déchets	C	Inclus
14	Mesure R n°14 : Prise de contact avec le SDIS 86 et respect des préconisations	A / C / E	Inclus
15	Mesure R n°15 : Réutilisation de la terre végétale excavée	C	Nul
16	Mesure R n°16 : Collecte des eaux de ruissellement en cas de besoin	C	Inclus
17	Mesure R n°17 : Moyens de récupération ou d'absorption en cas de fuite accidentelle présente sur site	C	Inclus
18	Mesure R n°18 : Élaboration d'une procédure d'intervention et de communication en cas de pollution accidentelle	C	Inclus
19	Mesure R n°19 : Respect de la réglementation en vigueur sur les émissions de gaz d'échappement de véhicules	C	Inclus
20	Mesure R n°20 : Conservation d'espaces ouverts entre les rangées de panneaux	C / E	Inclus
21	Mesure R n°21 : Conservation de milieux buissonnants	C / E	Inclus
22	Mesure R n°22 : Proposer un dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	C	Inclus
23	Mesure R n°23 : Adaptation du calendrier de travaux	C	Inclus
24	Mesure R n°24 : Balisage préventif et mise en défens des zones sensibles	C	Environ 2 500 € HT pour le passage d'un écologue avant le démarrage de chantier, le balisage et la réalisation d'une note de synthèse.

N° de la mesure	Intitulé de la mesure	Phase	Coût (HT)
25	Mesure R n°25 : Mise en place d'un suivi écologique de chantier	C	Environ 6 000 Euros HT pour 6 passages (pour l'ensemble du suivi de chantier).
26	Mesure R n°26 : Favoriser le déplacement de la faune	C / E	Inclus
27	Mesure R n° 27 : Mettre en place une organisation et une gestion du chantier exemplaire	C	Inclus
28	Mesure R n° 28 : Réaliser les travaux sur des plages horaires adaptées à la vie des riverains et des usagers des espaces connexes (par exemple, de 8h à 18h)	C	Inclus
29	Mesure R n° 29 : Informer et communiquer auprès des riverains sur la nature et la durée des travaux	C	Inclus
30	Mesure R n°30 : Respect de la réglementation en vigueur sur le bruit des équipements	E	Inclus
31	Mesure R n°31 : Intégrer, dans la conception du site et sa réalisation, des équipements certifiés CE et un design veillant à optimiser les linéaires de câbles et la bonne mise à terre des installations	E	Inclus
32	Mesure R n°32 : Respect des normes de dimensionnement d'ouvrages électriques	E	Inclus
33	Mesure R n°33 : Création d'une voie périphérique interne pour permettre l'accès au SDIS	E	Inclus
34	Mesure R n°34 : Mise en place d'une citerne	E	Inclus
35	Mesure R n°35 : Mise à disposition d'extincteurs	E	Inclus
36	Mesure R n°36 : Mise en place d'une signalisation adaptée aux risques et élaboration de consignes de sécurité	E	Inclus
37	Mesure R n° 37 : Implantation des panneaux en suivant les lignes existantes du paysage local	E	Inclus
38	Mesure R n° 38 : Application d'un bardage bois au poste de livraison et de transformation	E	Inclus
39	Mesure R n° 39 : Mise en place d'une clôture de type « forestière »	E	Inclus
<b>Mesures d'accompagnement (mesures A)</b>			
1	Mesure A n° 1 : Implantation d'un panneau pédagogique au niveau de l'entrée de la centrale solaire	A	Inclus
2	Mesure A n° 2 : Communication autour du projet auprès des usagers de l'espace	A	Inclus
<b>Mesures de suivi (mesures S)</b>			
1	Mesure S n° 1 : Définir les impacts réels de l'installation sur les comportements de la faune et la flore	E	Le suivi sur une année est estimé à 5 000 €/an HT. Sur la durée d'exploitation du projet photovoltaïque, le coût total de cette mesure est estimé à 30 000 € HT.

Les cartes ci-après présentent les enjeux faune-flore ainsi que les mesures ERC mises en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet sur l'environnement.



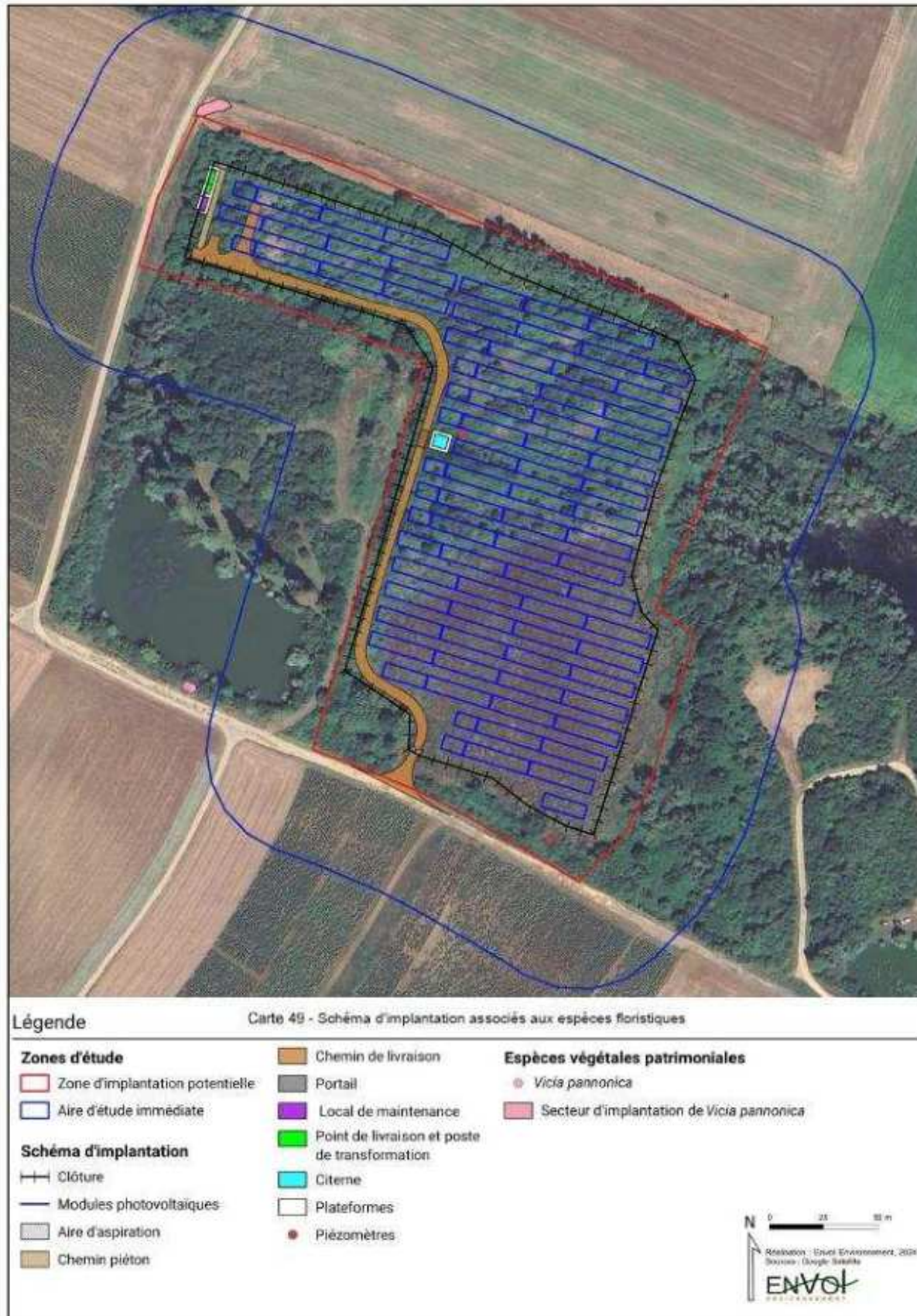


Figure 24 : Schéma d'implantation associés aux espèces floristiques  
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

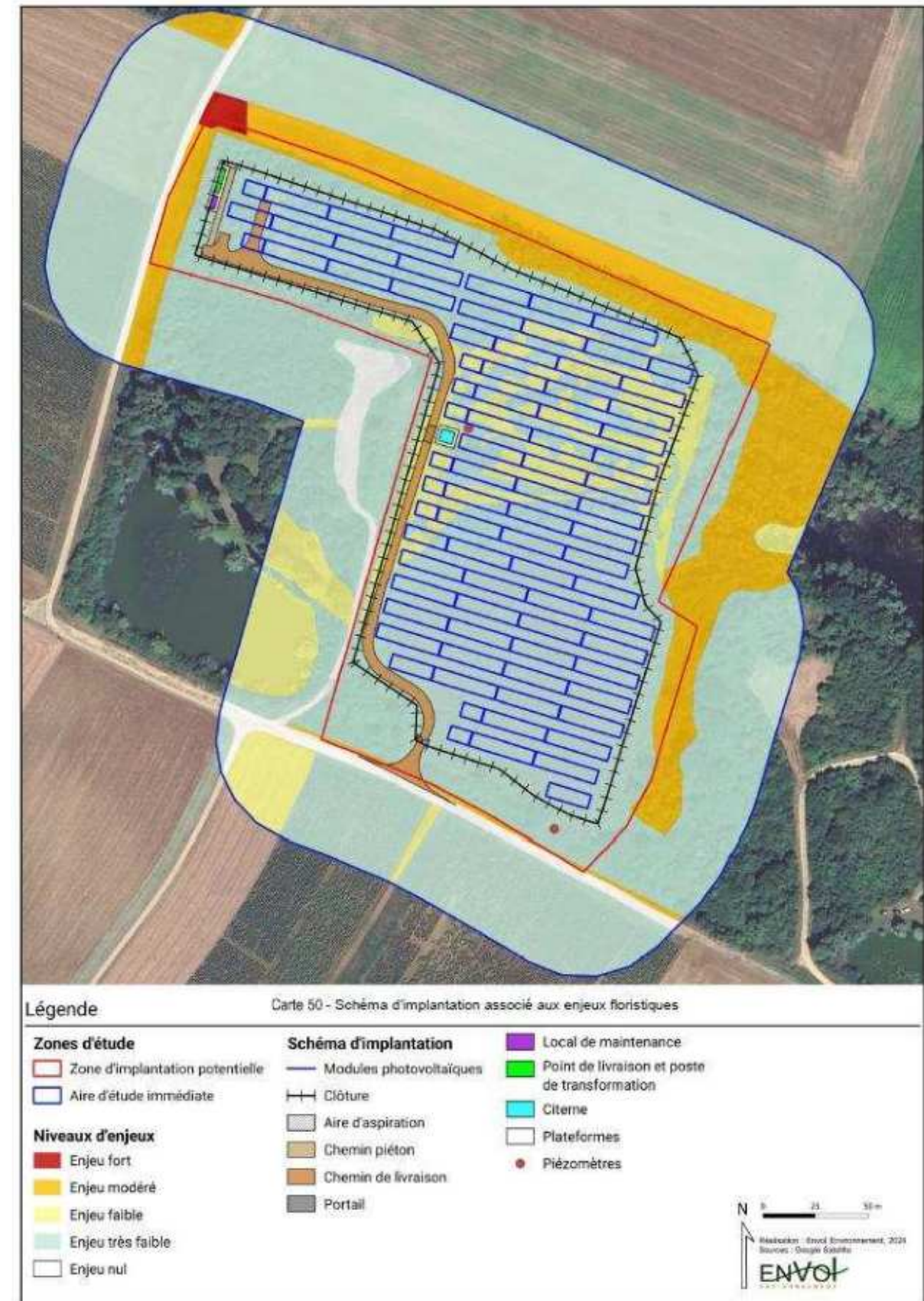


Figure 25 : Schéma d'implantation associé aux enjeux floristiques  
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

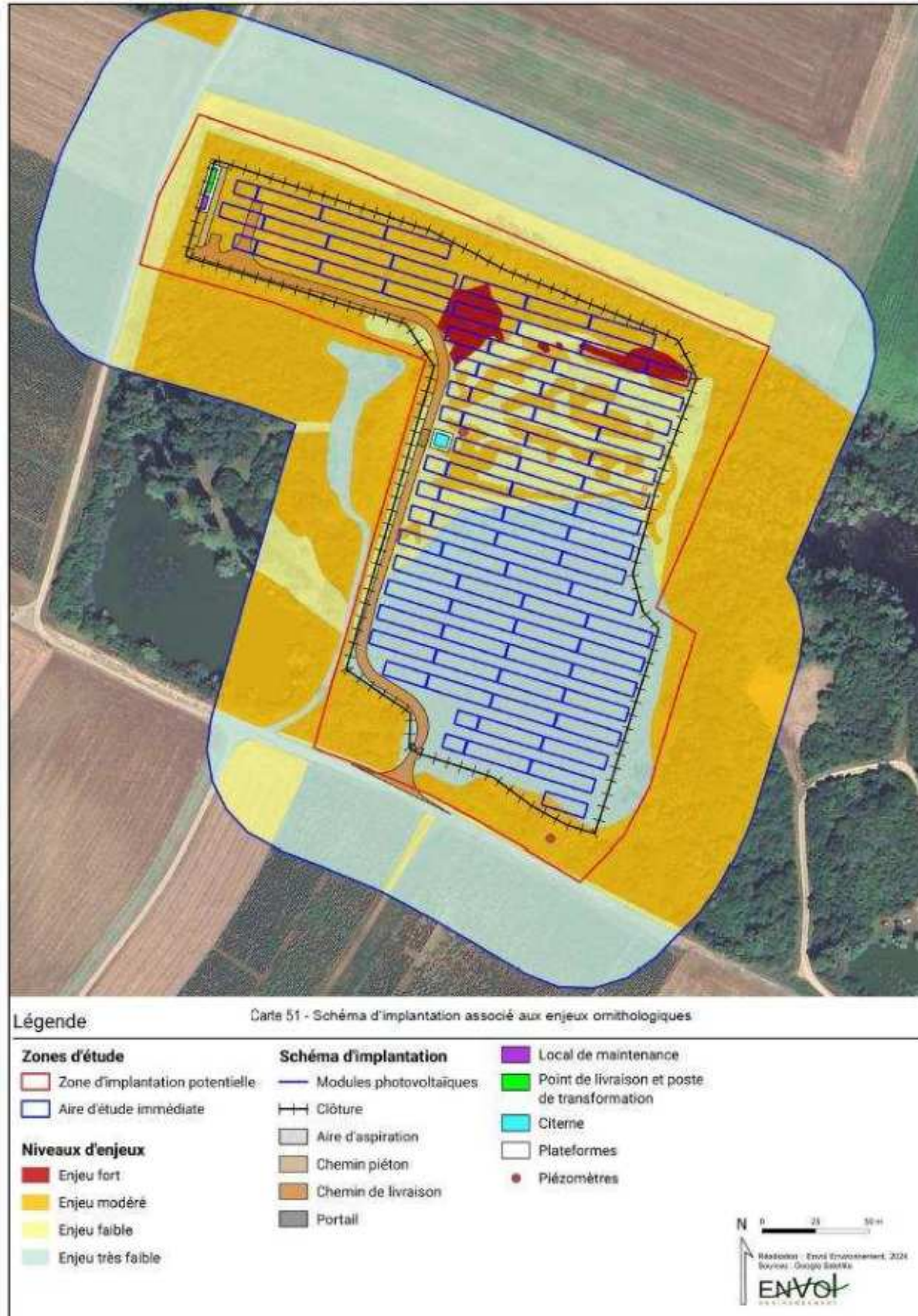


Figure 26 : Schéma d'implantation associé aux enjeux ornithologiques  
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

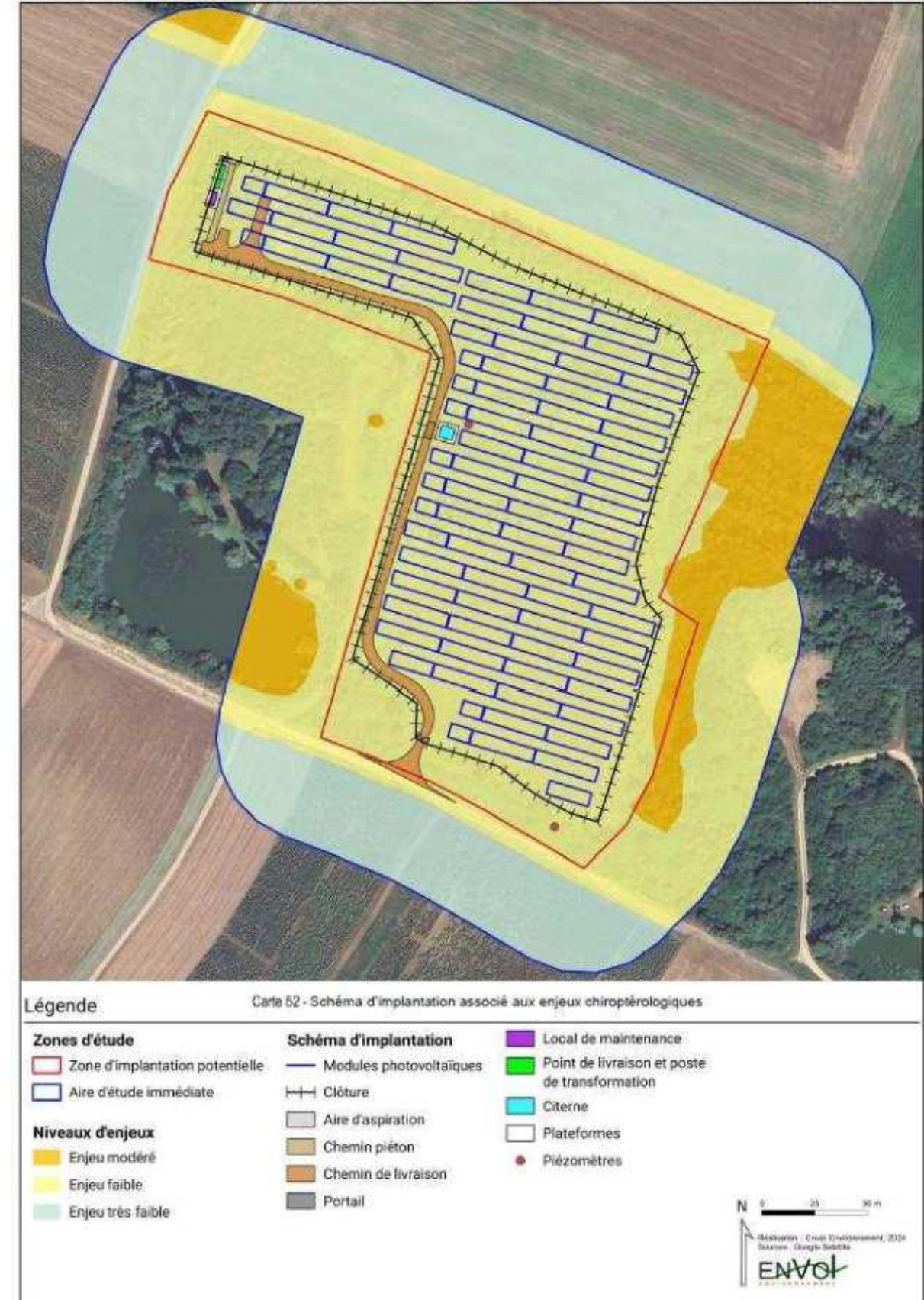


Figure 27 : Schéma d'implantation associé aux enjeux chiroptérologiques  
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

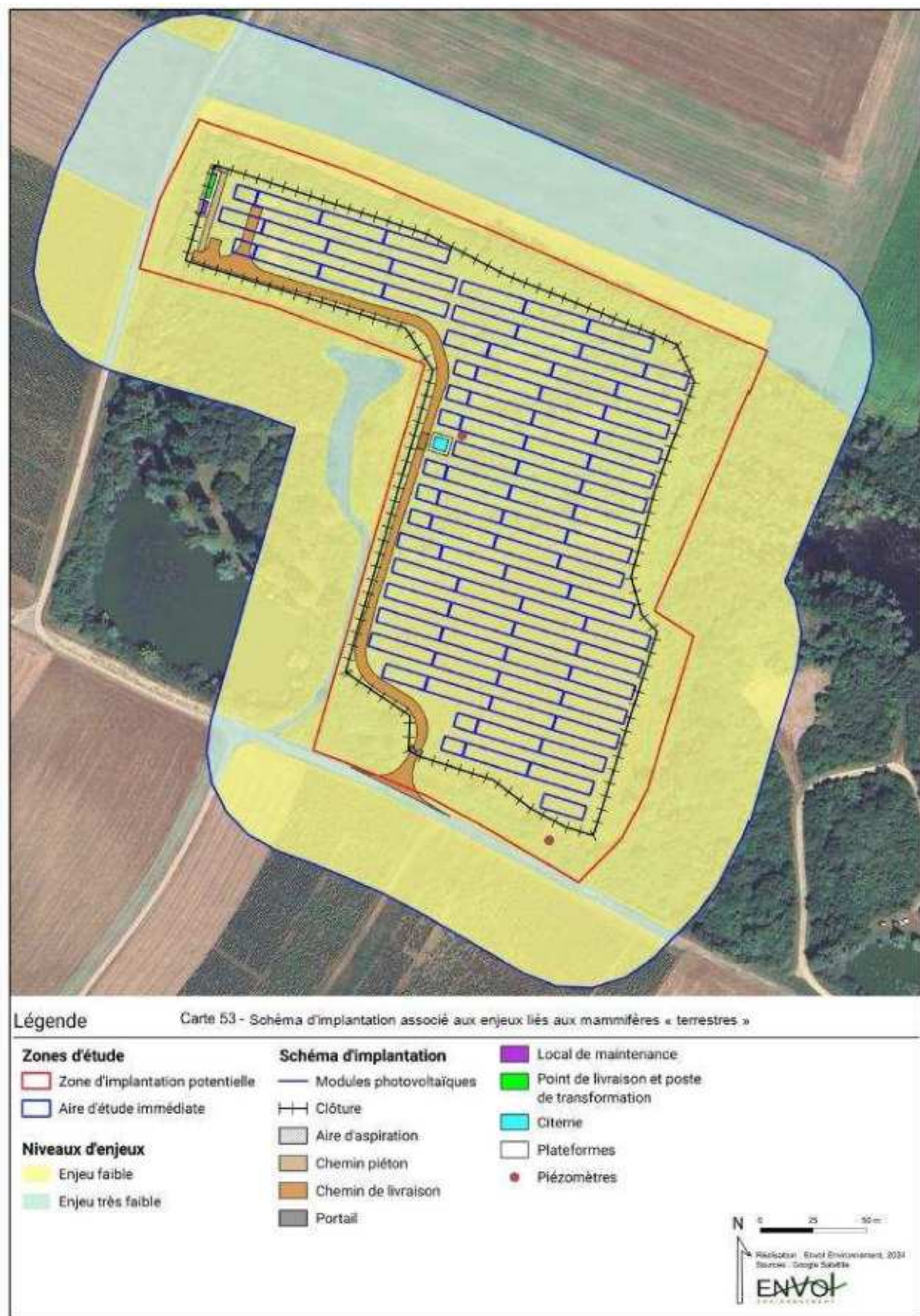


Figure 28 : Schéma d'implantation associé aux enjeux liés aux mammifères « terrestres »  
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

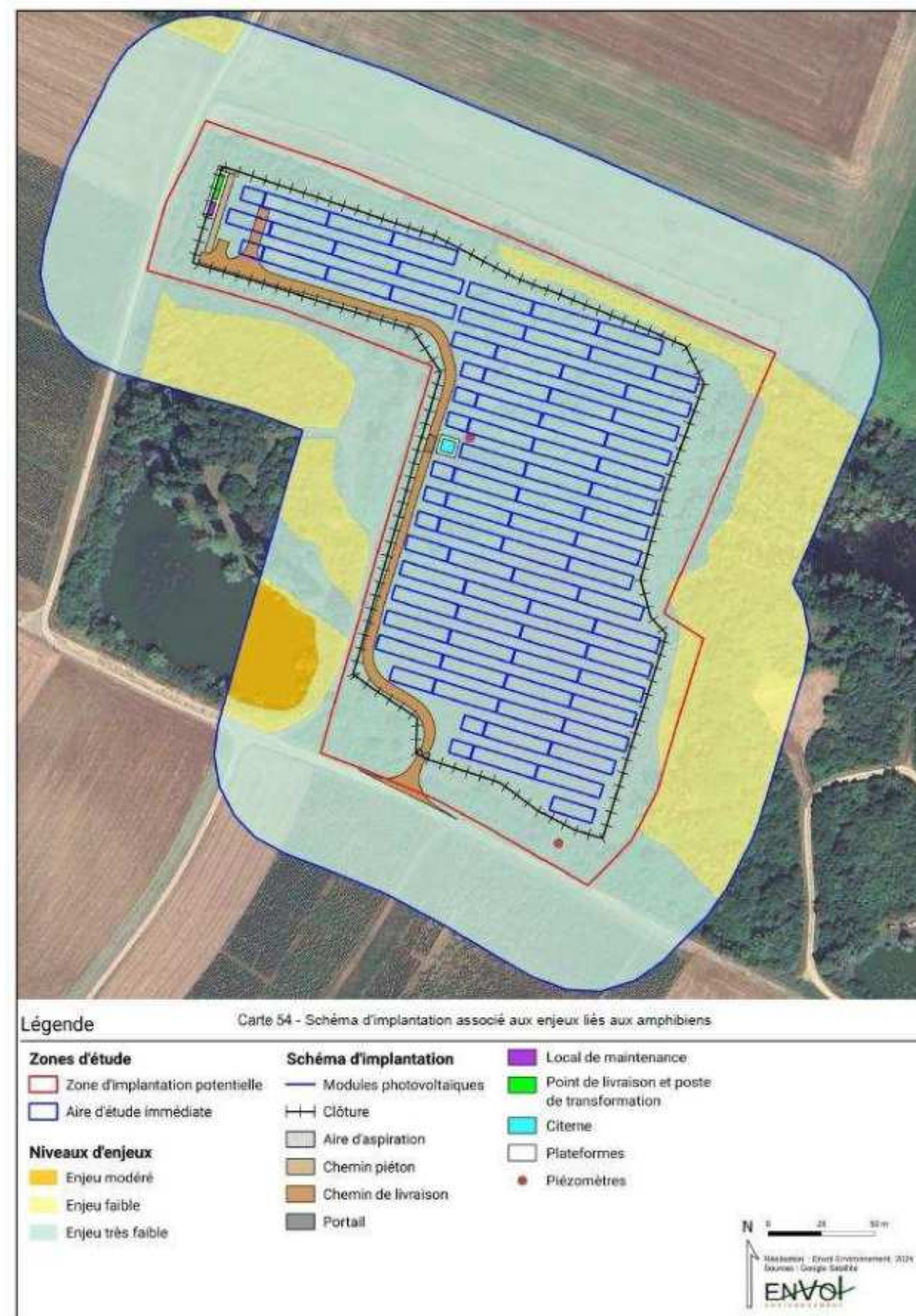


Figure 29 : Schéma d'implantation associé aux enjeux liés aux amphibiens  
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

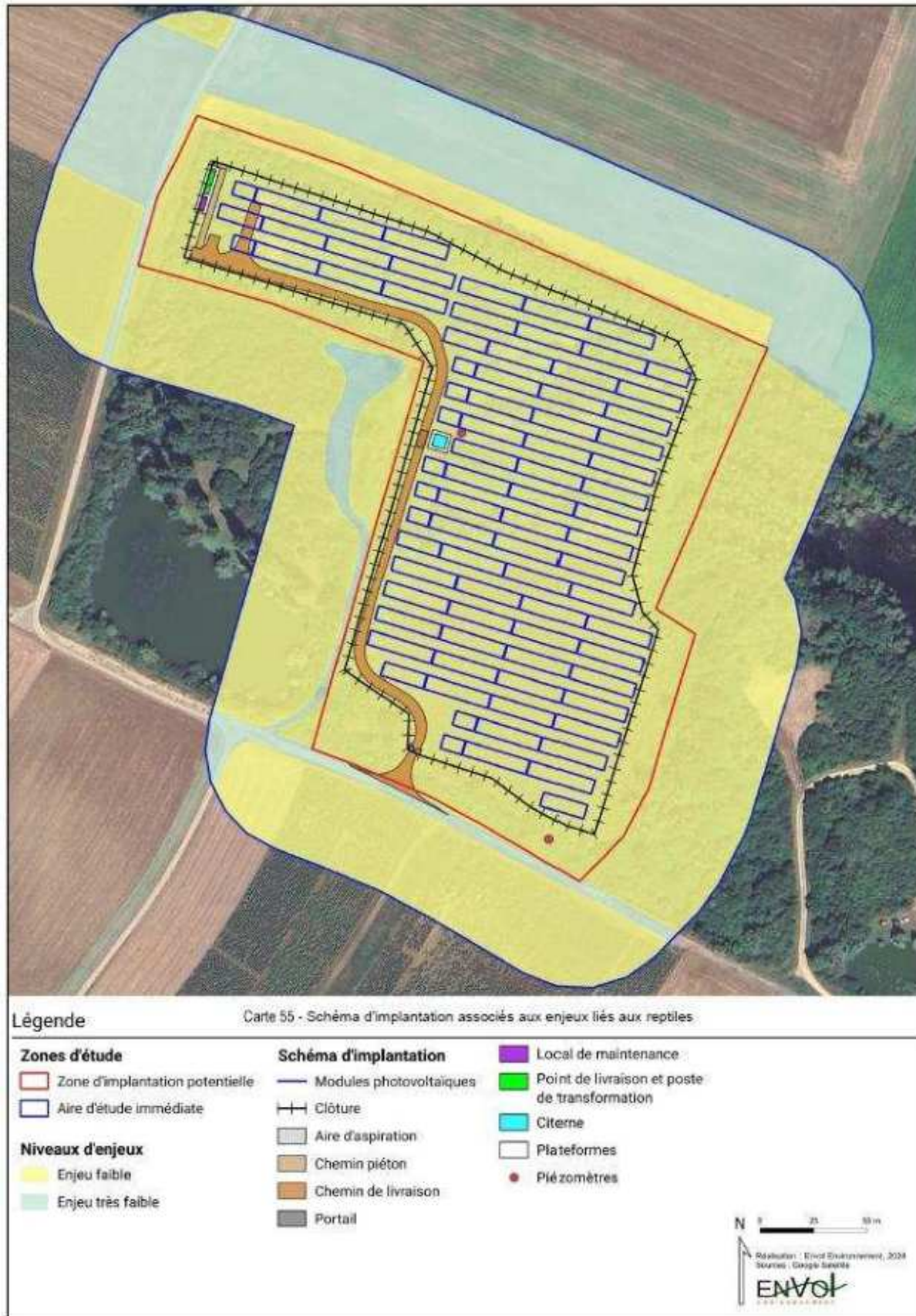


Figure 30 : Schéma d'implantation associés aux enjeux liés aux reptiles  
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

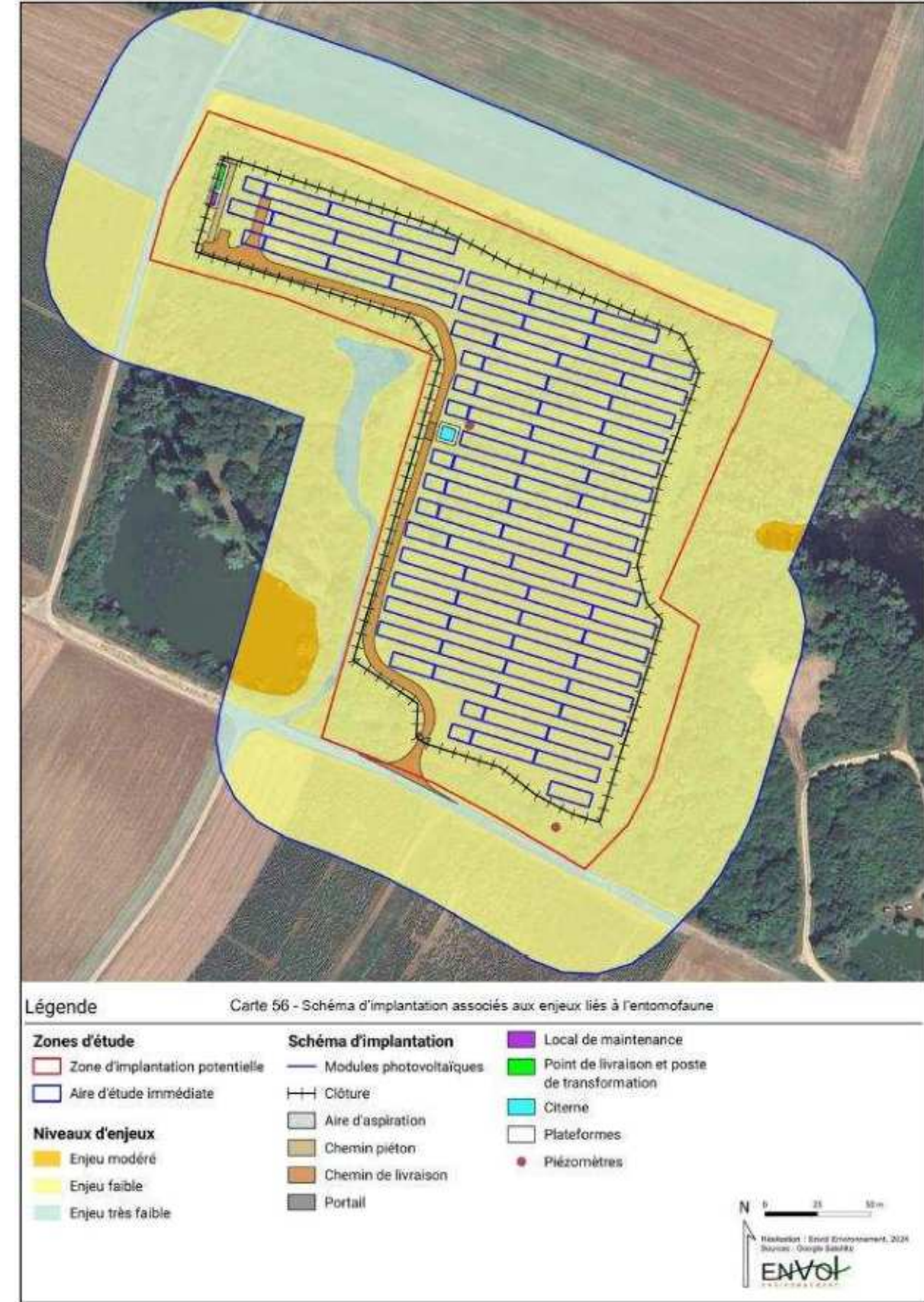


Figure 31 : Schéma d'implantation associés aux enjeux liés à l'entomofaune  
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

## CONCLUSION GENERALE

Le projet de création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol, sur la commune de Bligny-lès-Beaune, porté par ABO Energy s'inscrit pleinement dans un contexte fort de développement des énergies renouvelables au niveau européen, se déclinant lui-même de différentes façons aux niveaux national, régional, mais également local.

Pour rappel, le site d'implantation a connu plusieurs utilisations à savoir, activité agricole, carrière nécessaire à la construction de l'A6, une décharge communale et enfin une ISDI, dont l'activité est arrêtée depuis l'été 2022. Depuis, le sol du site est laissé en friche et la végétation s'est plus ou moins développée. Un projet de centrale photovoltaïque au sol sur ce site permettrait de valoriser un espace communal aujourd'hui délaissé, au profit de la production d'énergie solaire.

### Milieu humain et physique

Initialement, les enjeux concernant le milieu humain et le milieu physique sont nuls à forts. Les enjeux les plus importants sont notamment dus à :

- La possible réalisation d'un diagnostic archéologique ;
- La compatibilité du projet avec le document d'urbanisme (nécessité de modifier le PLU actuel) ;
- La localisation de la zone au sein de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) recensé sur la commune de Bligny-lès-Beaune pour le cours d'eau de l'Avant-Dheune.

Le projet, de sa conception à son démantèlement, a été pensé pour éviter ou réduire les impacts sur ces différents points. Une demande de modification du PLU a été entreprise par la commune de Bligny-lès-Beaune afin de rendre compatible le document d'urbanisme communal et un DLE a été réalisé pour confirmer la possibilité d'implanter un projet photovoltaïque au sein de la zone concernée par l'AZI de l'Avant-Dheune. Ce dernier conclut que le projet n'aura aucun impact pour l'écoulement de l'eau pluviale et pour le risque d'inondation lié à l'AZI.

### L'intégration paysagère de la centrale photovoltaïque dans son environnement

L'état initial a démontré que le site d'étude n'est pas visible de manière significative depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée. Cela s'explique par l'éloignement de certaines localités par rapport au site d'étude, ainsi que par l'emprise limitée et rassemblée de ce dernier. Ainsi, bien que le parcours des Côtes de Beaune ait révélé que les paysages s'ouvriraient nettement en direction du projet, l'analyse des impacts a affirmé que ce dernier ne serait pas influent sur la qualité paysagère des Climats des vignobles de Bourgogne, bien inscrit au patrimoine Mondial de l'UNESCO. De manière générale, malgré sa richesse et sa densité, le patrimoine protégé du territoire d'étude ne sera pas impacté par la mise en place du projet.

Initialement, les sensibilités paysagères et patrimoniales concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol de Bligny-lès-Beaune étaient ponctuellement notables, essentiellement à l'échelle de l'AEI. Cela s'explique principalement par l'environnement complexe dans lequel s'inscrit la zone de projet, comprenant plusieurs lieux de vie, ainsi qu'un maillage relativement dense de voies de circulation. En effet, par sa position au sein d'un fond de vallée plan et par sa mise en œuvre légèrement en hauteur, il a été révélé que le projet pourra être perceptible à plusieurs reprises. Cependant, l'emprise limitée du projet, son implantation rassemblée ainsi que la conservation de son pourtour arbustif permettent de limiter sa prégnance dans le paysage local. De cette manière, l'ouvrage ne viendra pas changer la nature du paysage initial, mais lui apportera un nouveau motif à connotation énergétique.

ABO ENERGY a fait le choix de prendre en compte les sensibilités mises en évidence lors de l'analyse de l'état initial, tous domaines confondus. De ce fait, l'évitement de certaines zones du site d'étude a conduit à une réduction de son emprise, tout en éloignant les structures des lieux de vie et de circulation. De plus, le maintien de la végétation volumineuse qui encadre le site d'étude participe à l'intégration du projet solaire dans cet environnement.

ABO ENERGY s'engage à réaliser l'ensemble des mesures préconisées, ce qui favorise l'intégration paysagère du projet dans son environnement.

Pour ces raisons, l'impact du projet de la centrale photovoltaïque au sol de Bligny-lès-Beaune sur le paysage et le patrimoine sera faible.

### Biodiversité

Résultats des expertises flore et habitats :

- Une espèce végétale patrimoniale a été contactée au sein de l'aire d'étude immédiate : *Vicia pannonica*, qui est vulnérable en Bourgogne.
- Le site abrite deux habitats d'intérêt communautaire, dont un prioritaire : « Saulaie riveraine » (G1.11 – CH 91E0\*) et « Prairie de fauche xéromésophile planitaire médio-européenne » (E2.221 – CH 6210).
- Plusieurs espèces exotiques envahissantes ont également été relevées : *Ailanthus altissima*, *Buddleja davidii*, *Datura stramonium*, *Parthenocissus inserta*, *Phytolacca americana*, *Reynoutria japonica* et *Robinia japonica*. Ces espèces sont bien implantées au sein de la zone d'implantation potentielle.
- Les enjeux concernent principalement les habitats d'intérêt communautaire, qui disposent d'un enjeu modéré, et fort au droit des stations d'observation de *Vicia pannonica*. Des enjeux faibles ont été attribués aux habitats naturels disposant d'une diversité spécifique intéressantes ainsi que les formations hébergeant des espèces spécifiques.

Résultats des zones humides :

- Les sondages pédologiques ont montré l'absence de zone humide selon ce critère.
- Deux habitats caractéristiques de zone humide, selon le critère floristique, ont été relevés : « Saulaie riveraine » et la mosaïque « Communauté non-graminoïde bordant l'eau x Berges périodiquement inondées ».
- La présence de milieu aquatique (étang) a également été constatée au sein de l'aire d'étude immédiate.

Résultats des expertises ornithologiques :

- La période de migration pré-nuptiale a présenté un flux migratoire faible et représenté par des espèces communes. Quelques espèces migratrices patrimoniales ont été recensées en vol ou en halte telles que l'Alouette lulu, la Linotte mélodieuse, le Pipit farlouse ou encore le Chardonneret élégant. Ces espèces apprécient les bosquets et les zones ouvertes pour leurs haltes migratoires et zone de stationnement en cette saison.
- En hiver, le cortège est commun. Là encore quelques espèces patrimoniales ont été observées telles que la Linotte mélodieuse, le Bruant jaune ou encore le Bouvreuil pivoine. Les milieux boisés et ouverts sont utilisés par ces espèces pour stationner en hiver.
- En période nuptiale, on recense la reproduction certaine du Tarier pâle au regard de l'observation de juvéniles. Un couple de Pie-grièche écorcheur a également été aperçu au sein des espaces semi-ouverts du site d'étude où elle se reproduit probablement.
- La zone buissonnante développée représente un enjeu fort par rapport à la présence de la Pie-grièche écorcheur et de son statut de nidification qualifiée de probable. Les milieux semi-ouverts ainsi que l'étang

sont des zones d'intérêt pour l'avifaune notamment lors de la phase nuptiale. Des enjeux modérés leur sont donc attribués.

#### Résultats des expertises chiroptérologiques :

- Le cortège recensé est essentiellement composé d'espèces généralistes. Il est dominé par la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl qui transitent sur l'ensemble du site et chassent activement au niveau de l'étang. La Noctule commune et la Noctule de Leisler fréquentent également de manière régulière la zone d'étude. Elles chassent de manière occasionnelle dans le secteur de friche et le long des lisières. Les autres espèces sont plus discrètes sur le site. On note toutefois la présence d'autres espèces remarquables telles que la Barbastelle d'Europe et le Grand Murin qui transitent sur la zone d'étude.
- L'étang constitue le principal secteur de chasse à l'échelle du site avec des enjeux qualifiés de modérés. Les milieux ouverts et arbustifs représentent des secteurs de transit et/ou des zones secondaires de chasse pour un cortège majoritairement dominé par des espèces généralistes qui traversent la zone d'implantation potentielle sans qu'aucun secteur ne se démarque réellement.
- Les secteurs de saulaies riveraines, quelques arbres remarquables et l'alignement de peupliers près de l'étang concentrent les potentialités de gîtes arboricoles les plus importantes. Les potentialités sont réduites au sein de la zone d'implantation potentielle qui est dominée par des essences arbustives.

#### Résultats des expertises des mammifères « terrestres » :

- Le cortège mammalogique terrestre est composé de six espèces. Parmi elles se trouve le Lapin de Garenne, une espèce à patrimonialité modérée, présente en diverses zones du site d'étude. Le reste du cortège se compose d'espèces communes sans enjeu particulier.
- Le site présente des habitats favorables au refuge et au nourrissage de nombreuses espèces de mammifères « terrestres », comme les fourrés, les boisements ou les zones composés d'espèces rudérales

#### Résultats de l'expertise des amphibiens :

- Le Crapaud commun et le complexe des grenouilles vertes ont été contactés sur le site d'étude. Ils ont été vus et/ou entendus au niveau des différents milieux humides du site.
- Du fait de la présence de zones humides, le site présente des enjeux modérés pour les amphibiens car ceux-ci sont susceptibles de s'y reproduire. De plus, les fourrés et zones boisées présentes peuvent servir de refuge pour ces espèces lors de leur phase terrestre.

#### Résultats de l'expertise des reptiles :

- Une seule espèce de reptile a été contactée sur le site d'étude, la Couleuvre d'Esculape. Un individu a été observé au sein d'une zone rudérale de la zone d'implantation potentielle.
- Le site étant dominé par les formations rudérales, les fourrés et les zones arbustives, il est de fait intéressant pour les reptiles qui vont y trouver des zones de refuge et de thermorégulation.

#### Résultats de l'expertise entomologique :

- Le site présente un cortège entomologique relativement commun composé de 30 espèces, avec 12 espèces de lépidoptères rhopalocères, 7 espèces d'odonates et 11 espèces d'orthoptères.
- Une espèce d'odonate patrimoniale a été contactée, le Leste sauvage (*Leste barbarus*).
- La présence de zones humides rend le site attractif pour les odonates. Les nombreuses zones de fourrés et d'arbustes présentes dans la zone d'implantation potentielle, ainsi que les prairies, constituent une mosaïque d'habitats intéressants pour l'entomofaune.

#### Étude des impacts du projet photovoltaïque :

- Au regard des résultats du diagnostic écologique et des enjeux associés, le porteur de projet a mené un travail de réflexion afin d'éviter les zones à enjeux. Dans le but de minimiser les impacts bruts du projet

sur la faune, la flore et les habitats naturels, de nombreuses mesures d'évitement et de réduction ont été mises en place (notamment pour éviter et réduire les impacts sur l'avifaune potentiellement nicheuse et sur les habitats d'intérêt communautaire et la flore patrimoniale). L'ensemble de ces mesures permet d'envisager la mise en place d'un projet photovoltaïque qui n'engendrera pas d'impacts significatifs sur la faune et la flore.

- Aucun risque d'atteinte de l'état de conservation des espèces et habitats inventoriés n'est attendu. Le projet photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune n'engendrera aucune incidence sur les espèces ayant justifiées de la désignation des zones Natura 2000 présentes au sein de l'aire d'étude éloignée.

**Avec ce projet, 4 571 MWh/an seront injectés dans le réseau public d'électricité.**